



Aux
délégué-e-s et délégué-e-s remplaçant-e-s,
membres du Comité, de la CG, de l'IRI et
présidentes et présidents des organisations membres de Bio Suisse

Bâle, le 10 mars 2021

Invitation à l'Assemblée des délégués en ligne du printemps 2021

Mercredi 14 avril 2021, de 8h30 à 14h30

Chères et chers Délégué-e-s, Membres du Comité, de la CB et de l'IRI, chères et chers Président-e-s,

Nous sommes heureux de vous inviter à l'AD du printemps 2021 organisée en ligne. Veuillez trouver ci-joint l'ordre du jour et les documents préparatoires. Nous vous transmettrons ultérieurement par courriel le lien pour accéder à la séance en ligne.

À cause du coronavirus, nous devons une nouvelle fois renoncer le cœur lourd à une organisation en présentiel ce printemps. Nous sommes toutefois persuadés avoir trouvé une bonne solution avec la CPrés élargie du 7 avril afin d'avoir suffisamment de temps à disposition pour les divers points.

Outre l'adoption des comptes et de la réalisation des objectifs 2020 ainsi que des rapports qui vont avec, la CG soumet une modification de son règlement pour approbation. Des modifications des statuts sont également prévues et il faut confirmer l'élection par le Comité des membres des commissions spécialisées. D'autres thèmes sont la recommandation de vote pour l'initiative Eau potable propre ainsi que la retransmission en direct des assemblées des délégués à partir de l'automne 2021.

L'expérience montre qu'il est difficile de maintenir une concentration élevée lors de séances numériques d'une longue durée, c'est pourquoi nous avons décidé de renoncer à un exposé à la fin de l'Assemblée.

Le délai statutaire pour l'enregistrement de points supplémentaires à l'ordre du jour est écoulé, mais jusqu'à et pendant l'AD, les délégués élus peuvent encore déposer des motions sur les points portés à l'ordre du jour. Les motions doivent obligatoirement être déposées sous forme écrite (art. 12 des statuts). Les motions sont aussi traduites (allemand <-> français) sur place. Nous vous remercions cependant d'avance de nous envoyer si possible les motions au moins 24 heures avant l'Assemblée par courriel à verband@bio-suisse.ch.



Pour le Comité de Bio Suisse

Urs Brändli
Président

Balz Strasser
Directeur

PS: Seuls les délégués élus et annoncés auprès de Bio Suisse (cf. Liste des délégués en annexe) ont le droit de vote à l'AD et seules les personnes qui ont reçu un lien personnalisé pour les votations sont admis au vote en ligne.



Ordre du jour de l'AD du 14 avril 2021

Version du 23 février 2021

1. Points statutaires et élections	08:30		Documents
1.1. Accueil, ordre du jour, test du vote en ligne	08:30	15'	Liste des délégué-e-s
1.2. Procès-verbal de l'AD du 11 novembre 2020	08:45	5'	Annexe
1.3. Rapport annuel et rapport de durabilité 2020	08:50	15'	Annexe
1.4. Adoption des comptes et de la réalisation des objectifs 2020 y.c. rapports de l'organe de révision, de la CG et de l'IRI, élection de l'organe de révision	09:05	35'	Annexe
Pause	09:40	10'	
2. Cahier des charges est autres décisions	09:50		
2.1. Modification du règlement de la CG	09:50	15'	Annexe
2.2. Recommandation de vote Initiative Eau potable propre	10:05	45'	Annexe
Pause	10:50	10'	
2.3. Politique de distribution et des marques y.c. modification des statuts	11:00	35'	Annexe
2.4. Intégration des preneurs de licences y.c. modification des statuts	11:35	35'	Annexe
Pause de midi	12:10		
2.5. Modifications des statuts: AD écrites ou en ligne, modification Commission du Savoir, procédure d'élection en cas d'égalité des voix	13:30	15'	Annexe
2.6. Retransmission en direct des futures assemblées des délégués	13:45	15'	Annexe
3. Élections	14:00		
3.1. Confirmation des élections des CS, CM, CQ	14:00	30'	
Fin	14:30		

Cet ordre du jour et les annexes mentionnées peuvent être téléchargées depuis le site internet de Bio Suisse: www.bio-suisse.ch, → À notre sujet → Fédération interne → Assemblée des délégués.

Les motions d'amendement sur des points déjà à l'ordre du jour (possible pour les délégués avant et pendant l'Assemblée des délégués) peuvent être envoyées à l'adresse suivantes: Bio Suisse, Coordination de la Fédération, Peter Merian-Strasse 34, 4052 Bâle, courriel: verband@bio-suisse.ch (de préférence par courriel, nous confirmons la réception).



Delegiertenverzeichnis - Liste des délégué-e-s

2020-2023

2020-10

Mitgliederorganisation Name und Vorname Organisation membre Nom et Prénom	PLZ Ort NPA Localité	Kanton Canton	Dele- ierte/r Délé- gué/e	Ersatz- del. Rem-p laçant/e
--	-------------------------	------------------	------------------------------------	--------------------------------------

Bärner Bio Bure			13	3
Auroi	Esther	2534 Orvin	BE	X
Bircher	Angelika	3863 Gadmen	BE	X
Bracher	Andreas	3473 Alchenstorf	BE	X
Daepf	Aschi	3629 Oppligen	BE	X
Fankhauser	Simon	3557 Fankhaus	BE	X
Hofer	Peter	3267 Seedorf	BE	X
Jenni	Heinz	3454 Sumiswald	BE	X
Keller	Beat	3656 Ringoldswil	BE	X
Kilchsperger	Rahel	2615 Sonvilier	BE	X
Mürner	Peter	3713 Reichenbach	BE	X
Perreten	David	3784 Feutersoey	BE	X
Sommer	Monika	2722 Les Reussilles	BE	X
von Gunten	Peter	3124 Belpberg	BE	X
Knuchel	Adrian	3315 Bätterkinden	BE	
Riesen	Francine	3664 Burgstein	BE	
Wermuth	Bruno	3075 Vielbringen	BE	
Bio Aargau			4	1
Scheibler	Dieter	4665 Oftringen	AG	X
Schreiber	Stefan	4317 Wegenstetten	AG	X
Stadler	Bruno	5108 Oberflachs	AG	X
Vogt	Christian	5236 Remigen	AG	X
Spuhler	Lorenz	5463 Wislikofen	AG	
Biobauern Ob-/Nidwalden			3	1
Ming	Beat	6078 Lungern	OW	X
Sigrist	Kurt	6063 Stalden	OW	X
von Holzen	Martin	6372 Ennetmoos	NW	X
Zumstein	Adrian	6074 Giswil	OW	
Bio Anbau Tägerwilen			1	1
Jud	Beat	8274 Tägerwilen	TG	X
Koch	Walter	8476 Unterstammheim	ZH	



Biofarm				1	1
Meili	Christoph	8505 Pfyn	TG	X	
Held	Hans-Ulrich	3412 Heimiswil	BE		X
Bioforum Schweiz				1	1
Seiler	Ingur	3555 Trubschachen	BE	X	
Walder	Paul	7226 Stels	GR		X
Bio Freiburg/Bio Fribourg				3	1
Christinaz	Yvan	1485 Nuilly	FR	X	
Delabays	Jérémie	1688 Sommentier	FR	X	
Roccaro	Simon	1714 Heitenried	FR	X	
Schaller	Daniel	3184 Wünnewil	FR		X
Bio Genève				1	1
Berli	Rudi	1285 Sézegnin-Avusy	GE	X	
Tecklenburg	Daniel	1283 Dardagny	GE		X
Bio Glarus				2	1
Bamert	Richard	8753 Mollis	GL	X	
Zentner	Ramona	8767 Elm	GL	X	
Sulzer	Barbara	8753 Mollis	GL		X
Bio Grischun				13	3
Bosshard	Christian	7206 Igis	GR	X	
Bott	Corina	7535 Valchava	GR	X	
Buchli	Simon	7107 Safien Platz	GR	X	
Caduff	Ramona	7145 Degen	GR	X	
Cavin	Valérie	7208 Malans	GR	X	
Hanselmann	Markus	7419 Scheid	GR	X	
Luzi	Hans	7233 Pragg-Jenaz	GR	X	
Mark	Armin	7222 Mittellunden	GR	X	
Martinelli	Steivan	7558 Strada	GR	X	
Mengelt	Thomas	7435 Splügen	GR	X	
Nicca	Romana	7433 Donat	GR	X	
Riatsch	Fadri	7557 Vnà	GR	X	
Schaniel	Gion-Franzestg	7453 Tinizong	GR	X	
Brand	Benedikt	7440 Andeer	GR		X
Niggli	Peter	7214 Grüşch	GR		X
Schneider	Kesang	7602 Casaccia	GR		X



BIOSUISSE

Bio-Jura				3	1
Beuret	Romain	2825 Courchapoix	JU	X	
Herwig	Thomas	2805 Soyhières	JU	X	
Studer	Joan	2807 Lucelle	JU	X	
Hurni	Peter	2353 Les Pommerats	JU		X
Bio Luzern				5	1
Büchler	Toni	6147 Altbüron	LU	X	
Elmiger	Franz	6284 Gelfingen	LU	X	
Estermann	Dominik	6221 Rickenbach	LU	X	
Habermacher	Bernadette	6208 Oberkirch	LU	X	
Widmer	Christof	6204 Sempach-Stadt	LU	X	
Krummenacker	Beat	6182 Escholzmatt	LU		X
Bio-Neuchâtel				2	1
Stuedler	Jean-Bernard	2054 Chézard-St-Martin	NE	X	
Weissbrodt	Philippe	2014 Bôle	NE	X	
Perriard	Pierre-André	2016 Cortaillod	NE		X
Bio Nordwestschweiz				4	1
Birrer	Patrik	4202 Duggingen	BL	X	
Lang	Felix	4654 Lostorf	SO	X	
Nussbaumer	Thomas	4634 Wisen	SO	X	
Schmutz	Willy	4445 Häfelfingen	BL	X	
Riggenbach	Christian	4500 Solothurn	SO		X
Bio Ostschweiz				9	2
Ammann	Bea	9620 Lichtensteig	SG	X	
Appert	Josef	8372 Wiezikon b. Sirnach	TG	X	
Knaus	Melchior	9657 Unterwasser	SG	X	
Marty	Thomas	9533 Kirchberg	SG	X	
Rüegg	Josef	8560 Märstetten	TG	X	
Rutz	Ulrich	9650 Nesslau	SG	X	
Schmid	Sabrina	9323 Steinach	SG	X	
Schweizer	Peter	9515 Hosenruck	TG	X	
Sennhauser	Sepp	9512 Rossrüti	SG	X	
Egli	Monika	9220 Bischofszell	TG		X
Engeler	Dominic	8507 Hörhausen	TG		X
Bioring Appenzellerland				3	1
Diem	Ueli	9043 Trogen	AR	X	
Meier	Konrad	9100 Herisau	AR	X	
Wetter	Gallus	9108 Gonten	AI	X	
Bruderer	Marcel	9038 Rehetobel	AR		X



Bio Schwyz				3	1
Betschart	Meinrad	6432 Rickenbach	SZ	X	
Betschart	Reto	6430 Schwyz	SZ	X	
Ebnöther	Paul	8835 Feusisberg	SZ	X	
Keller-Spieser	Myrtha	8832 Wollerau	SZ		X
Bioterra				2	1
Probst Helfenstein	Maya	6006 Luzern	LU	X	
Schüpbach	Walter	8428 Teufen	ZH	X	
Thomi	Mona	3661 Uetendorf	BE		X
Bio Ticino				2	1
Mattei	Ivan	6695 Peccia	TI	X	
Quarella Forni	Milada	6500 Bellinzona	TI	X	
Cattaneo	Chiara	6582 Pianezzo	TI		X
Bio Uri				1	1
Ziegler	Rafael	6377 Seelisberg	UR	X	
Schilter	Barbara	6482 Gurtellen	UR		X
Biovalais				2	1
Güntert	René	3972 Miège	VS	X	
Gabioud	Isabelle	1950 Sion	VS	X	
Besse	Gilles	1963 Vétroz	VS		X
Bio-Vaud				4	1
Gerig	Annigna	1096 Cully	VD	X	
Poget	Damien	1148 Moiry	VD	X	
Siffert	Frank	1427 Bonvillars	VD	X	
Vulliamy	Laurent	1376 Goumoens	VD	X	
Devenoge	François	1304 Dizy	VD		X
Bio Zug				2	1
Iten	Adrian	6315 Oberägeri	ZG	X	
Pfister	Thomas	6313 Menzingen	ZG	X	
Waltenspül	Peter	6345 Neuheim	ZG		X
Bio Zürich und Schaffhausen				5	1
Frei	Thomas	8548 Ellikon an der Thur	ZH	X	
Höneisen	Heinz	8450 Andelfingen	ZH	X	
Mathys	Christian	8127 Forch	ZH	X	
Stoller	Tamara	8496 Steg	ZH	X	
Voegele	Ruedi	8213 Neunkirch	SH	X	
Jost	Martin	8460 Marthalen	ZH		X



BIOSUISSE

FiBL Forschungsinstitut für biol. Landbau				1	1
Schmidtke	Knut	5070 Frick	AG	X	
Ott	Martin	8537 Uerschhausen	TG		X
Oberwalliser Bio-Vereinigung				2	1
Beltran	Horacio	3934 Zeneggen	VS	X	
Gnesa	Caroline	3949 Hohtenn	VS	X	
Schwank	Jörg	3900 Brig	VS		X
Progana				1	1
Gebhard	Claude-Alain	1126 Vaux-sur-Morges	VD	X	
Zosso	Frédéric	1721 Cournillens	FR		X
Schweizer Bergheimat				2	1
Böhm	Stefan	3410 Heiden	AR	X	
Lichtenberger	Jonas	2406 Le Brouillet	NE	X	
Clopath	Donata	7433 Donat	GR		X
Terraviva ag/sa				1	1
Hilfiker	Peter	4802 Strengelbach	AG	X	
Lichtenhahn	Martin	3210 Kerzers	FR		X
Verein Bio Liechtenstein				1	1
Schierscher	Richard	FL-9494 Schaan	FL	X	
Gstühl	Anita	FL-9492 Eschen	FL		X
Verein für biol. dynamische Landwirtschaft (Demeter)				2	1
Lutke Schipholt	Herman	8225 Siblingen	SH	X	
Schmutz	Simon	8607 Aathal-Seegräben	ZH	X	
Häfliger	Walter	5062 Oberhof	AG		X
Vereinigung für biol. Kräuteraanbau				1	1
Schüpbach	Rudolf	3148 Lanzenhäusern	BE	X	
Kratt	Birgit	9642 Ebnet-Kappel	SG		X



Procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s de l'automne 2020

Date: Mercredi, 11 novembre 2020 – 09h45 à 16h50

Lieu: Vidéoconférence

Présents: 96 délégués (selon le registre des délégué-e-s), membres du Comité et des commissions, collaborateurs du Secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités selon la liste des présences.

Direction: Urs Brändli, Président de Bio Suisse

Procès-verbal: Thomas Herren, Coordination de la Fédération

ORDRE DU JOUR

1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, ordre du jour
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 13 novembre 2019 et des votes par correspondance de juin 2020
- 1.3 Adoption de la planification annuelle et du budget 2021
- 1.4 Élection de renouvellement de la CG

2 Motions

- 2.1 Bio Neuchâtel et Bio Genève: Grandeur du Comité
- 2.2 Recommandation de vote Initiative «Eau potable»
- 2.3 Recommandation de vote Initiative «Suisse sans pesticides»
- 2.4 108 membres individuels: Autorisation du spermasexing
- 2.5 Bio Ostschweiz: Recommandation de vote «Stop huile de palme»
- 2.6 Bio Genève: Importations et responsabilité sociale internationale
- 2.7 Bio Genève: Prix des céréales

3 Informations

- 3.1 Marchés: Résumé des processus Gestion des marchés & Update de la politique de distribution
- 3.2 Orientation de la Commission du Savoir
- 3.3 Poursuite du développement de la Fédération: Intégration des preneurs de licences
- 3.4 Poursuite du développement thématique du Bourgeon et de Bio Suisse
- 3.5 Conférence de Christian Hofer, Directeur de l'OFAG



4. Points statutaires

5. Accueil, ordre du jour

Le Président Urs Brändli ouvre l'Assemblée des délégués virtuelle et souhaite la bienvenue aux délégués, aux invités et aux journalistes. Il se réjouit que Bio Suisse ait relevé le défi quasi impossible d'organiser son Assemblée en ligne. Une Assemblée des délégués à Olten aurait été la solution la plus appréciée par tous mais elle a été rendue impossible par les mesures actuelles de restriction liées au coronavirus. Dans tous les cas, les paysannes et les paysans bio prouvent ainsi que rien ne leur est impossible!

Le vice-président Cédric Guillod accueille tous les participants en français et remercie explicitement les producteurs. Il se réfère aux objectifs Avanti 2025 et espère qu'en 2021, il sera possible de faire un grand pas en avant dans la réalisation de cette stratégie.

Balz Strasser accueille tout le monde au nom du Secrétariat et fait une brève rétrospective de l'année 2020. Il remercie toutes et tous pour la collaboration constructive et souhaite une journée passionnante aux délégués.

Urs explique rapidement les fonctionnalités de la plateforme Zoom.

Les 100 délégués et les 37 délégués remplaçants des 32 organisations membres de Bio Suisse ont été convoqués conformément aux statuts. L'AD atteint son quorum décisionnel lorsqu'au moins la moitié des délégués élus sont dans la salle (art. 22 des statuts). Au début de l'Assemblée, 95 délégués ou leurs remplaçants s'étaient connectés à la plateforme de votation. En tout, 96 délégués ont participé aux votations. Il faut préciser que les voix non attribuées sont comptées comme abstentions par le logiciel de vote.

Pour tester le système, les délégués votent sur l'adoption de l'ordre du jour qui est confirmé par 71 oui, 1 non et 16 abstentions.

⇒ L'Assemblée des délégués a atteint son quorum décisionnel.

6. Procès-verbal de l'AD du 13 novembre 2019 et des votes par correspondance de juin 2020

Le procès-verbal de l'AD du 13 novembre est adopté par 78 oui, 13 abstentions et sans opposition. Urs Brändli en remercie sa rédactrice, Karin Nowack.

Le procès-verbal des votes par correspondance est également adopté par 82 oui, 10 abstentions et une voix contre. Urs Brändli en remercie son rédacteur Thomas Herren.

7. Adoption de la planification annuelle et du budget 2021

Balz Strasser présente sur six slides les points principaux de la planification pour l'année à venir. Les domaines thématiques sont: renforcement de la Fédération, aspects opérationnels, projets stratégiques et recherche, qualité des produits Bourgeon, marketing et marchés ainsi que communication.

Monika Rytz en tant que responsable du dicastère finances présente le budget 2021. Des provisions seront dissoutes pour un montant de 1.67 mio Fr. sur un total de 4.6 mio Fr. Cet argent sera utilisé pour le réaménagement du secrétariat, la stratégie numérique, des activités marketing, le jubilé des 40 ans de Bio Suisse et pour différents projets TI. Pour le jubilé, les organisations membres disposent d'une enveloppe globale de 75'000.- Fr. L'effectif du personnel au secrétariat a été fortement augmenté durant l'année et atteint actuellement l'équivalent de 58 postes à plein temps.

Concernant le compte de résultats, les chiffres du budget 2021 sont comparés aux comptes de 2019. Les recettes 2020 devraient très probablement dépasser le montant prévu au budget. La répartition détaillée des moyens spécifiquement affectés n'est pas présentée, les recettes sont placées face aux dépenses. Le résultat annuel prévoit un excédent de recettes de 114'000.- Fr.

Côté dépenses, les chiffres du poste Fédération sont revus légèrement à la hausse. Concernant la Direction, le réaménagement du Secrétariat induit aussi une augmentation. Certaines modifications sont le résultat de permutations internes de certains postes. Le montant plus bas au poste marketing est dû au fait que l'argent PSL n'est plus attribué au marketing mais est entièrement alloué aux moyens spécifiquement affectés.

Côté recettes, il est probable que les entrées des droits de licences et d'utilisation de la marque aient été estimées trop basses. On avait tablé sur une croissance de 10 % mais elle devrait être un peu plus importante. La croissance pour 2021 a été estimée à 4 %.

Sepp Sennhauser (Bio Ostschweiz) voudrait savoir si la croissance est principalement due à un seul preneur de licences. Monika Rytz explique que le montant représente l'ensemble des recettes des droits de licences, mais que le groupe Coop (avec ses entreprises de transformation) représente la part la plus importante.

Sepp Sennhauser voudrait également savoir si les conséquences sur les impôts ont été prises en compte pour la dissolution des provisions. Marion Bollmann explique que Bio Suisse est exonérée d'impôts et que cela n'a donc pas d'incidence. La dissolution de provisions doit toutefois être signalée et l'utilisation de l'argent doit être publiée de manière détaillée.

Thomi Herwig (Bio Jura) voudrait connaître l'utilisation détaillée des 1,6 mio Fr. de provisions dissoutes. Marion Bollmann explique que les détails sont spécifiés dans le bouclage. Elle peut fournir les données et les lui transmettre directement.

Sepp Sennhauser fait remarquer que le risque cumulé reste toujours le même malgré l'adaptation de la politique de distribution. Urs Brändli précise que la majeure partie des recettes est prélevée sur l'utilisation du Bourgeon. Le fait qu'elles soient principalement prélevées dans des entreprises du groupe Coop peut être considéré comme un risque cumulé ou alors comme une proche collaboration bénéfique. L'avenir nous dira si d'autres grands groupes décideront de plus utiliser le Bourgeon.

Claude-Alain Gebhard (Progana) considère la progression de 10 pourcents comme un succès mais souhaite qu'un montant adéquat en revienne aux organisations membres. Monika Rytz confirme que le secrétariat s'est basé sur les mêmes taux pour les contributions aux organisations membres (montant par affiliation prioritaire et montant pour les projets). Les OM n'ont pas déposé de motion en ce sens. Mais grâce aux 75'000.- Fr. pour les événements du jubilé, les OM ont accès à un fonds supplémentaire (les détails suivront).

Planification annuelle 2021:

- ? Qui accepte la planification annuelle? ☞ {81 voix}
- ? Oppositions: Qui refuse la planification annuelle? ☞ {pas d'opposition}
- ? Abstentions: ☞ {14 abstentions}

⇒ La planification annuelle est adoptée sans opposition.

Budget 2021:

- ? Qui accepte le budget 2021? ☞ {79 voix}
- ? Oppositions: Qui refuse le budget? ☞ {2 oppositions}
- ? Abstentions ☞ {15 abstentions}

⇒ Le budget pour l'année 2021 est adopté tel que présenté.

8. Élection de renouvellement de la Commission de gestion (CG)

Urs Brändli rend hommage aux membres démissionnaires, Susanne Häfliger et Andreas Melchior, qui ont été de la partie depuis la création de la CG en 2004. Ils ont marqué la CG et ont su adapter ses tâches aux conditions changeantes. La CG tire tout le mérite de s'être forgée le respect en tant que conscience neutre de Bio Suisse. Les trois membres ont recherché et sondé toutes les demandes de manière sérieuse. Urs Brändli les remercie au nom des délégués pour leur longues années de travail. Comme ils ne pouvaient pas être présents, ils recevront leur cadeau de remerciement par la poste.

Outre le membre actuel de la CG, Laurent Godel (Bio Fribourg), les candidats suivants se présentent: Maurus Gerber (Schweizer Bergheimat), Toni von Grünigen (Bärner Bio Bure), Herbert Volken (Oberwalliser Biovereinigung/Biovalais) et Daniel Bärtschi. Les candidats reçoivent chacun 2 minutes pour se présenter brièvement.

L'élection se fait par le biais d'un outil en ligne qui permet d'inscrire au maximum 3 personnes sur les 5 candidats. La majorité absolue s'applique au premier tour.

Élection des membres de la CG:

- ? Quels sont les trois candidats que vous souhaitez élire à la CG?

Résultats du premier tour:

Name Nom	1. Wahlgang 1 ^{er} Tour	2. Wahlgang 2 ^{ème} Tour
Laurent Godel	83	
Maurus Gerber	34	
Toni von Grünigen	80	
Herbert Volken	71	
Daniel Bärtschi	10	

- ⇒ Avec une majorité absolue de 50 voix, sont élus au premier tour:
- Laurent Godel (actuel)
 - Toni von Grünigen (nouveau)
 - Herbert Volken (nouveau)

Urs Brändli souhaite à la nouvelle CG de passer des moments passionnants sans trop de problèmes et de la satisfaction dans l'exercice de leur mandat.

9. Motions

10. Bio Neuchâtel et Bio Genève: Grandeur du Comité

La motion avait déjà été déposée au printemps sous une forme un peu différente. En raison du déplacement de l'AD et du vote par correspondance, aucune discussion n'avait été possible. La motion a été à nouveau déposée sous une forme légèrement modifiée.

Jean-Bernard Steudler (Bio Neuchâtel) explique, au nom des initiateurs, ce qu'ils souhaitent obtenir. Le but est de revenir à ce qui est inscrit dans les Statuts, c'est-à-dire que le Comité soit composé de 5 à 9 membres. Ils sont de l'avis qu'en raison de la croissance de Bio Suisse, une plus large assise du Comité par rapport aux régions géographiques et aux cultures est fondamentalement importante.

Urs Brändli présente la position du Comité. En 2007, le nombre de membres au Comité a été réduit de 9 à 7 personnes avec l'argumentation que le travail du Comité était devenu beaucoup plus stratégique à la suite de la croissance du secrétariat. De plus, Bio Suisse entretient un grand nombre d'autres instances, qui offrent à la base la possibilité d'apporter leurs idées par différents biais et à différents niveaux. Le Comité s'efforce de poursuivre le développement de Bio Suisse avec des structures professionnelles et pour le bien de toutes les fermes bio et de l'agriculture biologique en général. Le Comité considère qu'un nombre plus élevé de membres au Comité ne présenterait quasi aucun avantage pour Bio Suisse et refuse donc la motion.

Thomas Herwig (Bio Jura) soutient les arguments du Comité et refuse également la motion de Bio Neuchâtel et de Bio Genève.

Motion de Bio Neuchâtel et de Bio Genève sur le nombre de membres au Comité de Bio Suisse:

- ? Qui soutient la motion de Bio Neuchâtel et de Bio Genève ☞ {17 voix}
- ? Qui refuse cette motion et suit donc la recommandation du Comité? ☞ {67 voix}
- ? Abstentions ☞ {12}

- ⇒ La motion de Bio Neuchâtel et de Bio Genève sur le nombre de membres au Comité de Bio Suisse est refusée. Le nombre de membres au Comité est maintenu à 7 personnes.

11. Recommandation de vote Initiative Eau potable

Urs Brändli rappelle que le jour même de la publication en ligne des documents pour l'AD, les médias agricoles avaient déjà relayé la recommandation du Comité sans qu'il n'y ait eu d'information aux médias. Cela démontre également que Bio Suisse et la décision de l'AD suscitent beaucoup d'intérêts auprès des médias.

Martin Bossard esquisse la situation politique actuelle par rapport à cette thématique. La volonté des initiateurs est de promouvoir le bio et nous devons analyser avec discernement si cela nous convient sous la forme présentée. Le sujet des pesticides est actuellement omniprésent dans les médias. L'initiative a également les surplus en éléments nutritifs dans sa ligne de mire.

En raison des problèmes constatés, ces initiatives sont justifiées et doivent être prises au sérieux. Le bio est une solution et Bio Suisse aurait aimé avoir un contre-projet. Bio Suisse a essayé d'éviter les confrontations avec des partenaires comme l'Union suisse des paysans ou les organisations environnementales.

La nouvelle Politique agricole 22+ a été suspendue, ce qui provoquera en une pause de quatre à cinq ans. Cette politique agricole à teinte verte attendue est maintenant bloquée et rien n'est décidé.

Le Comité a analysé les initiatives de manière différenciée et constaté que l'initiative Eau potable comportait des problèmes, notamment liés au passage «... des effectifs d'animaux pouvant être nourris avec le fourrage produit dans l'exploitation». Ce passage est une source de problèmes pour certaines fermes Bourgeon. Cette initiative comporte également un autre point critique: elle ne contraint que l'agriculture à assumer ses responsabilités. Ces différentes raisons ont incité le Comité à recommander de voter Non à l'initiative Eau potable.

Guido Flammer (Bio Freiburg) ne voudrait pas que les agriculteurs soient remontés les uns contre les autres. Il recommande que Bio Suisse explique dans le cadre d'une conférence aux médias, qu'elle ne souhaite pas donner de recommandation de vote. Il faudrait que les consommateurs saisissent que ce sont leurs achats qui déterminent la façon de produire les denrées alimentaires. Il est presque impossible de décider une recommandation de vote qui ne suscitera pas de batailles.

Felix Lang (Bio Nordwestschweiz) analyse ces deux initiatives avec la perspective de l'économie du pays et de l'économie alimentaire. Sous la pression des initiatives, la politique était sur le bon chemin jusqu'à ce qu'une campagne des associations environnementales en août fasse peur à l'Union suisse des paysans, ce qui a mené à la suspension de la PA 22+. C'est pourquoi le message de Bio Suisse doit absolument être différencié. Il soutient le Comité et ses recommandations de voter Non à l'initiative Eau potable et oui à l'initiative Suisse libre de pesticides.

Thomas Herwig (Bio Jura) souhaite également soutenir la motion du Comité. Cette voie pragmatique correspond à Bio Suisse et il espère que les délégués seront aussi d'accord de la soutenir.

Martin Ott constate que la politique est simplement très brutale et qu'on ne peut pas argumenter de manière différenciée avec une recommandation de vote, c'est pourquoi il voudrait recommander de voter Oui aux deux initiatives. Il s'agit de soutenir la direction que prennent les initiatives et non de discuter des détails. En disant deux fois oui, Bio Suisse serait une organisation porteuse d'espoir dans cette situation bloquée.

Sepp Sennhauser (Bio Ostschweiz) soutient la motion du Comité. Si une initiative comporte une erreur, alors c'est leur problème. Il est pour un double non ou tout au plus pour la liberté de vote à l'initiative Suisse libre de pesticides.

Le Comité recommande à l'Assemblée des délégués de recommander de voter Non à l'initiative «Pour une eau potable propre».

? Qui accepte la motion du Comité (recommandation de voter Non)

☞ {40 voix}

? Oppositions: Qui refuse la motion du Comité?☞ {47 oppositions}

? Abstentions ☞ {9 abstentions}

⇒ La recommandation de voter Non du Comité est refusée.

Urs doit discuter avec le Comité pour la suite de la procédure de vote.

Claude-Alain Gebhard (Progana) est de l'avis que ces initiatives ne sont pas uniquement un thème pour Bio Suisse ou l'agriculture mais constituent plutôt un défi pour notre société. Bio Suisse devrait en soi soutenir les deux initiatives, mais, en même temps, nous ne pouvons pas forcer nos collègues à passer en bio dans les huit à dix ans. Cela nécessite beaucoup plus de temps. Il soutient la motion du Comité de recommander de voter Non à l'initiative Eau propre et de recommander de voter Oui à l'autre initiative. Il signale toutefois qu'il sera nécessaire que l'État soutienne la recherche et la sélection.

Urs Brändli demande aux délégués de reformuler une nouvelle motion.

Martin Ott (FiBL) formule la motion de reporter la recommandation de vote pour l'initiative Eau propre à l'AD du printemps avec l'espoir qu'une discussion en présentiel soit à nouveau possible.

Christoph Widmer, Bio Luzern, soutient la motion de Martin Ott, car il est nécessaire de pouvoir mener une discussion objective sur ce thème.

Martin Ott formule la motion de reporter la décision sur la recommandation de vote pour l'initiative Eau propre à l'AD du printemps:

- ? Qui accepte la motion de reporter la recommandation de vote? ☞ {52 voix}
- ? Opposition: Qui refuse la motion de reporter la décision?☞ {33 oppositions}
- ? Abstentions ☞ {11 abstentions}

⇒ La motion est adoptée, la recommandation de vote sur l'initiative Eau propre sera prise lors de l'AD du printemps en avril 2021.

Comme la votation n'aura lieu qu'en juin, il y a le temps pour décider une recommandation de vote en avril.

12. Recommandation de vote initiative «Suisse libre de pesticides de synthèse»

Martin Bossard relève une nouvelle fois les points importants de cette initiative. La problématique et les motivations politiques sont identiques à celles de l'initiative Eau propre.

L'initiative prévoit l'interdiction générale des pesticides de synthèse et cela non seulement pour la Suisse mais aussi pour tous les produits étrangers importés.

Du point de vue du Comité, cette initiative s'adresse à tous les utilisateurs et pas seulement à l'agriculture. Le problème est attaqué à la racine et c'est pour cette raison que le Comité s'est clairement prononcé pour la recommandation de voter Oui.

Felix Lang (Bio Nordwestschweiz) recommande clairement de voter Oui.

Sepp Sennhauser (Bio Ostschweiz) n'est pas heureux du déroulement du vote sur l'initiative Eau propre. Il trouve problématique que tout le monde doive passer en bio, c'est pourquoi il se prononce pour la recommandation de voter Non.

Andreas Bracher (Bärner Bio Bure) demande si l'initiative est compatible avec le GATT resp. l'OMC. Urs se réfère à une étude de l'Université de Berne qui dit que les exigences qui sont respectées dans le pays peuvent très bien aussi être exigées pour les importations. Ce sera le Parlement qui devra finalement mettre l'initiative en œuvre et analysera certainement ce genre de questions de manière approfondie.

Isabelle Gabioud (Biovalais) clarifie que les délégués votent ici sur la position de Bio Suisse qui peut varier de l'avis personnel pour différentes raisons. La Suisse Pays Bio fait depuis longtemps partie de la stratégie de Bio Suisse. Il serait donc difficile de défendre un non. Il serait aussi vraiment bien que dans la Suisse Pays bio, tous les paysans tirent à la même corde, surtout vis-à-vis du commerce. Les consommateurs auront probablement toujours le choix entre différents produits (bio fédéral, Bourgeon, sans pesticides, ...). Mais le Bourgeon devra et pourra toujours se positionner à l'avenir.

Claude Alain Gebhard (Progana) répète que les deux initiatives constituent une merveilleuse expérience pour notre société. Il craint toutefois que la problématique ne puisse pas simplement être résolue par deux initiatives et on court le risque d'avoir une situation précaire en cas d'acceptation d'une des initiatives. Il s'agit de soutenir la vision mais il faut des conditions comme un soutien accru à la recherche et à la sélection bio.

Le Comité recommande à l'Assemblée des délégués de recommander de voter Oui à l'initiative «Suisse libre de pesticides de synthèse»:

- ? Qui accepte la motion du Comité (recommandation de voter oui)? ☞ {64 voix}
- ? Qui refuse la motion? ☞ {17 oppositions}
- ? Abstentions ☞ {15 abstentions}

⇒ Les délégués soutiennent la motion du Comité et décident de recommander de voter Oui à l'initiative «Suisse libre de pesticides de synthèse».

13. Motion de 108 membres individuels: Autorisation du spermasexing

Claudio Gregori, en tant que responsable au Comité du dicastère concerné, introduit le point. Il explique qu'en 1999, l'AD avait interdit le spermasexing et qu'une motion pour l'autoriser en 2015 avait également été refusée par l'AD. Le Comité argumente que la décision prise il y a cinq ans était claire. C'est pourquoi il recommande aux délégués de ne pas entrer en matière sur cette question.

Paul Ebnöther (Bio Schwyz) explique la motion. Le spermasexing s'est établi dans l'agriculture au cours de ces cinq dernières années et est devenu beaucoup plus sûr. L'Ordonnance bio fédérale ainsi que les pays voisins autorisent le spermasexing. Les nouvelles directives d'affouragement à partir du 01.01.2022 permettront de réduire considérablement le risque de sélection excessive. On rencontre souvent des problèmes de santé avec les veaux mâles des races laitières. Le vétérinaire coûte plus cher que la valeur du

veau. Le recours au spermasexing permet de ne plus avoir de veaux mâles «non désirés». Pour lui, le spermasexing permet d'améliorer le bien-être animal.

Thomas Pliska explique la technologie et présente les arguments pour et contre. Le Comité souhaite continuer d'avancer sur la voie bio et encourager la vache à deux fins. C'est pourquoi il recommande la non-entrée en matière.

Le Comité recommande à l'Assemblée des délégués de ne pas entrer en matière sur cette question:

- ? Qui accepte la motion du Comité (non-entrée en matière)? ☞ {42 voix}
- ? Qui refuse la motion? ☞ {41 oppositions}
- ? Abstentions: ☞ {13 abstentions}

⇒ Les délégués se prononcent à une très courte majorité pour la non-entrée en matière sur cette question.

14. Bio Ostschweiz: Recommandation de vote référendum «Stop huile de palme»

Sepp Sennhauser (Bio Ostschweiz) explique la motion. L'objectif de l'accord de libre-échange est d'obtenir des produits à bas prix mais cela a des conséquences catastrophiques pour l'environnement. Bien que le thème de la durabilité ait été introduit dans cet accord, la mise en œuvre des exigences écologiques reste douteuse, mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Il faut donner un signal en vue des futurs accords de libre-échange. Dans ce contexte, il s'agit également de protéger la production d'oléagineux indigènes et de garantir son écoulement.

Martin Bossard explique le point de vue du Comité par rapport à l'accord de libre-échange. L'accord avec l'Indonésie est le premier accord à comporter un chapitre «Durabilité». Cela devrait forcer les accords suivants à aller encore plus loin. L'évaluation de l'accord par les organisations environnementales est prudemment positive. L'accord ne provoquera pas d'augmentation des importations d'huile de palme, mais si cette dernière est produite un peu plus écologiquement, c'est un premier pas dans la bonne direction. Pour ces raisons, le Comité est de l'avis que Bio Suisse ne devrait pas prendre position et propose de ne pas donner de recommandation de vote.

Rudi Berli (Bio Genève) souhaite que Bio Suisse prenne position contre l'accord de libre-échange avec l'Indonésie. C'est d'autant plus important qu'il y aura d'autres accords qui vont suivre et qu'il faut clarifier maintenant qu'on n'est pas prêt à faire des concessions dans le domaine de la durabilité. Les organisations paysannes en Indonésie se sont également prononcées contre l'accord parce que les produits destinés à l'exportation proviennent de monocultures nuisibles. Contrairement à l'affirmation de Martin Bossard, le contingent d'huile de palme provenant d'Indonésie sera quand même augmenté, ce qui fera à son tour pression sur la production d'oléagineux suisses. Bio Suisse ne peut pas se tenir à l'écart et doit se prononcer clairement contre l'accord de libre-échange.

Le Comité recommande à l'AD de ne pas donner de recommandation de vote pour la votation populaire sur l'accord de libre-échange avec l'Indonésie:

- ? Qui accepte la motion du Comité de ne pas donner de recommandation de vote? ☞ {48 voix}

- ? Qui accepte la motion de Bio Ostschweiz de recommander de voter NON à la votation sur l'accord de libre-échange avec l'Indonésie? ☞ {34 oppositions}
- ? Abstentions: ☞ {14 abstentions}

⇒ Les délégués suivent la recommandation du Comité et décident de ne pas donner de recommandation de vote pour la votation populaire sur l'accord de libre-échange avec l'Indonésie.

15. Bio Genève: Importations et responsabilité sociale internationale

En tant que responsable au Comité du dicastère concerné, Claudio Gregori est chargé de ce point de l'ordre du jour. Depuis 2018 au plus tard, il était clair que les critères permettant de décider si un produit peut ou ne peut pas être importé, devaient être redéfinis. Un catalogue de critères a été élaboré et chaque produit est évalué à l'aide de ce catalogue. La décision finale d'autoriser ou non l'importation est prise par la CS. Il constate que le travail sur cette thématique est intensif. La motion du Comité de refuser la motion de Bio Genève ne se base donc pas sur le contenu, mais sur le fait que nous sommes déjà très actifs.

Rudi Berli salue les efforts qui ont déjà été fournis mais signale que la certification Bourgeon d'importations socialement problématiques demeure un point délicat. En Andalousie, en particulier, les conditions sont souvent précaires parce que les rapports de travail ne sont pas tous réglés. Un tel dumping social constitue un risque pour le Bourgeon.

Il est réjouissant d'avoir cherché la collaboration avec Demeter et Naturland dans ce domaine. Comme l'Assemblée des délégués se déroule aujourd'hui sous forme de vidéoconférence et qu'il est difficile de débattre, les initiateurs ont décidé de retirer leur motion dans l'espoir que Bio Suisse accorde d'avantage d'attention à cette problématique.

Claudio Gregori remercie les initiateurs pour leur engagement mais espère que les OM et les personnes engagées se mettent à l'avenir d'abord en contact avec le secrétariat ou le Comité pour discuter d'une thématique. Cela permettrait de réduire passablement le travail administratif et les motions à l'attention de l'AD.

Dieter Peltzer explique brièvement les activités de Bio Suisse dans le domaine de la responsabilité sociale. La collaboration avec Naturland permettra à l'avenir des audits sociaux systématiques en combinaison avec le contrôle bio. La CLI assume ses tâches dans le processus. Mais elle a connu une phase de mise en route due aux nouvelles élections et à sa reconstitution l'année passée. La collaboration entre le secrétariat et la CLI est considérée comme étant très positive par les deux côtés.

⇒ Les initiateurs retirent la motion.

16. Bio Genève: Prix des céréales

Rudi Berli prend position par rapport à la motion qui a également été retirée entre-temps. Les producteurs sentent une insécurité en raison des prix à la baisse des céréales panifiables. La motion ne doit pas être interprétée comme de la méfiance vis-à-vis du travail du Groupe spécialisé Grandes cultures. Il ambitionne

au contraire de repenser la stratégie de Bio Suisse dans le domaine des céréales panifiables dans un processus bénéficiant d'une large assise et de l'adapter le cas échéant. La motion a été retirée pour permettre de trouver une solution constructive et de soutenir la formation d'un groupe de travail.

Bio Suisse et le Groupe spécialisé Grandes cultures ainsi que d'autres acteurs examineront les possibilités de réorganiser le marché des céréales bio pour qu'il puisse aussi à l'avenir fonctionner de manière ordonnée et équitable.

⇒ Les initiateurs retirent la motion.

17. Informations

18. Marchés: Bilan du processus Gestion des marchés & Update sur la politique de distribution

Balz Strasser présente le bilan du processus de gestion des marchés. Il s'agit d'un mandat de l'AD de novembre 2019 dont la question de base est de savoir comment Bio Suisse veut se positionner sur les différents marchés. L'objectif final est d'offrir aux productrices et aux producteurs la possibilité d'avoir des prix équitables, cela aussi dans le contexte de la progression de l'offre et de la demande.

Il a pu être démontré clairement qu'il était nécessaire de trouver des solutions spécifiques aux différents marchés et secteurs. Trois décisions importantes ont été prises au cours du processus: premièrement, il faut mettre en place et développer des circuits de distribution dans les domaines du commerce de gros, de la restauration collective et de la vente directe. Pour favoriser la vente directe, le site internet fermebourgeon.ch est actuellement en remaniement. Un projet a été lancé pour promouvoir la vente par le biais de la restauration collective, lequel a déjà obtenu de premiers succès. Deuxièmement, il faut renforcer davantage les mesures favorisant la transparence des marchés. Il s'agit de vérifier les prix de référence et les informations pour les producteurs. Et, troisièmement, il faut recourir davantage à des instruments pour maîtriser les quantités et renforcer en parallèle les relations commerciales équitables. Cela peut notamment inclure des restrictions d'importation ou des concepts pour les surplus.

Balz Strasser remercie toutes les personnes qui ont participé avec beaucoup d'engagement à l'élaboration du projet.

19. Orientation de la Commission du savoir

Josef Bircher présente les adaptations qui ont été faites dans la Commission du savoir. Le thème de la formation est retiré de la Commission du savoir et sera dorénavant intégré dans un dicastère séparé au Comité sous la responsabilité de Karine Contat. Les thèmes concernant la transformation sont intégrés au processus «Intégration des preneurs de licences» et seront à l'avenir thématiques dans ce cadre. La nouvelle Commission du savoir travaillera en collaboration étroite avec le nouveau département «Projets stratégiques et recherche». Les thèmes de recherche devront être régulièrement discutés et les projets actuels seront étudiés du point de vue de la pratique et soutenus par la Commission du savoir. On recherche de nouveaux membres, surtout des paysannes et des paysans qui sont intéressés par le développement de l'agriculture biologique.

20. Poursuite du développement de la Fédération: Intégration des preneurs de licences

Balz Strasser présente le chemin qui doit permettre d'atteindre cet objectif Avanti qui a déjà été discuté lors de deux conférences en ligne avec des personnes intéressées. L'objectif est une intégration formelle des preneurs de licences dans la Fédération. Il existe déjà un contact étroit avec les preneurs de licences mais ils n'ont pas de droit de codécision et Bio Suisse ne peut pas mettre leurs connaissances à profit. Différentes variantes sont imaginables pour les intégrer. L'intégration dans des groupes spécialisés existants ne semble pas être adéquate, car de nombreux thèmes y sont discutés qui n'intéressent pas les preneurs de licences ou, selon lesquels, ils représentent le côté opposé des négociations. La formation d'un groupe spécialisé pour les preneurs de licences permettrait de traiter des thèmes spécifiques, mais ne leur donne qu'une voie consultative. La création d'une organisation membre des preneurs de licences (OM-PL) est une autre variante à approfondir, car elle permet une véritable intégration avec les droits et les devoirs d'une organisation membre.

Le processus prévoit une enquête auprès des quelque 1400 preneurs de licences afin de recenser leurs besoins. Il s'agit en particulier de savoir s'il y a de l'intérêt pour la création d'une nouvelle organisation membre ou si une organisation existante (p. ex. l'IG Bio) pourrait et devrait assumer cette fonction. Il est prévu que l'Assemblée des délégués du printemps 2021 décide du lancement d'une phase pilote durant laquelle les preneurs de licences obtiennent deux délégués qui s'ajouteraient aux 100 existants (total de 102 délégués). Cette phase pilote durerait jusqu'à la fin du mandat de délégation actuel, soit jusqu'à la fin 2023. L'élection des nouveaux délégués sera l'occasion pour l'Assemblée de délégués de décider si ce changement doit être introduit définitivement. En cas d'acceptation, le nombre de délégués passerait de nouveau à 100.

Les vidéo-conférences de préparation ont clairement démontré que Bio Suisse doit rester une organisation de producteurs et ne doit pas se transformer en interprofession. Il y a aussi des voix qui souhaiteraient intégrer les consommateurs dans la Fédération en même temps que les preneurs de licences.

21. Poursuite du développement thématique du Bourgeon / de Bio Suisse

Thomas Pliska, responsable du département «Projets stratégiques et recherche», explique quels thèmes ont de l'importance pour le développement du Bourgeon ou des entreprises agricoles, c'est-à-dire lesquels seront abordés en priorité. Ces questions ont été discutées intensivement en plaçant l'entreprise agricole bio au centre et avec l'objectif d'améliorer la valeur ajoutée. Les pôles thématiques ont été évalués et les domaines «Climat & énergie», «Sol», «Bien-être animal», «Responsabilité sociale», «Développement de l'entreprise» et «Système d'alimentation durable» ont été considérés comme étant importants. Des projets sont déjà en cours dans certains thèmes comme p. ex. dans le domaine de la responsabilité sociale, le bien-être animal (éviter l'abattage des poussins), le développement des entreprises agricoles (ProBio, évaluation de la durabilité). Pour d'autres thèmes, on se trouve encore dans la phase d'élaboration.

Urs Brändli remercie tous les délégués et les organisations membres pour leur indulgence et comprend les éventuelles frustrations liées au déroulement pas toujours optimale de cette Assemblée des délégués. Il regrette que les questions de vote n'aient pas toutes été formulées de manière précise et compréhensible. La seule autre alternative aurait été une Assemblée des délégués par écrit et il est persuadé que cette solution aurait été perçue comme bien plus négative par de nombreux délégués.

Il demande aux délégués de transmettre leurs réactions. L'objectif est de pouvoir organiser une Assemblée des délégués en présentiel au printemps. Mais selon la situation liée au coronavirus, ces retours pourraient

aider à mieux organiser une nouvelle AD en ligne. Il remercie tous les participants qui ont rendu cette forme d'Assemblée des délégués possible.

22. Conférence de Christian Hofer, directeur de l'OFAG

Urs Brändli présente brièvement Christian Hofer, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture. Après avoir été responsable des paiements directs, il a brièvement travaillé pour le canton de Berne et occupe maintenant depuis une année cette place de directeur. Urs n'envie pas Christian Hofer, car l'OFAG se trouve actuellement pris entre deux feux, celui de la politique et celui de la pratique et cette fonction nécessite d'avoir la peau dure.

Christian Hofer présente les thèmes de la politique agricole et aborde les questions qui lui ont été transmises. Un objectif personnel, qui lui est important, est de positionner l'OFAG comme institution forte, digne de confiance, orienté vers les solutions et qui entretient une collaboration avec tous les acteurs importants de la branche. Il met en lumière l'histoire à succès de l'agriculture biologique qui s'est développée à partir d'une production de niche pour devenir une forme de production bien établie. L'esprit de pionniers et d'innovateurs mais également la force de la recherche biologique avec le FiBL y jouent certainement un rôle. En parallèle, il faut aussi maîtriser des nouveaux défis comme l'écoulement, le thème des marges ou encore celui de la sélection.

Au centre des préoccupations de politique se trouvent la PA22+, l'initiative parlementaire et les diverses initiatives populaires. La PA22+ doit permettre de répondre avec sérieux aux inquiétudes de la population et de réduire l'empreinte écologique de l'agriculture suisse. En parallèle, un postulat de la CER-CE sur le thème «Orientation future de la politique agricole» a été adopté qui demande d'étudier plusieurs points.

Christian Hofer parle de l'état des connaissances sur l'humus et présente la stratégie du Conseil fédéral dans le domaine des sols. Plusieurs projets ressources sont déjà en cours sur cette thématique. Il explique les contributions au système de production qui sont prévus, par rapport à la formation d'humus et à la protection des sols avec le constat que l'agriculture biologique devrait certainement profiter du développement des contributions au système de production de la PA22+.

Bâle, le 15 décembre 2020



Urs Brändli
Président de Bio Suisse



Thomas Herren
Procès-verbal



Assemblée des délégués du 14 avril 2021

1.4 a: Adoption des comptes et de la réalisation des objectifs 2020 y. c. rapports de l'organe de révision, de la CG et de l'IRI

Annexe de l'envoi préparatoire du 10.03.2021 (Version du 15.02.2021/BOL)

1. Contexte

La société de révision BDO a vérifié les comptes annuels 2020 et les a trouvés en ordre. Le Comité de Bio Suisse a examiné la comptabilité d'un œil critique, l'a contrôlée et l'a adoptée lors de sa séance du 9 février 2021. Les pages suivantes présentent les propositions et rapports suivants:

- Bilans et compte d'exploitation 2020 avec comparaison avec l'année précédente;
- Bouclement interne 2020 avec comparaison avec le budget et l'année précédente;
- Annexe des comptes annuels 2020;
- Commentaires sur les activités de l'année 2020;
- Rapport de la Commission de gestion (CG);
- Rapport de l'Instance de recours indépendante (IRI);
- Rapport de révision 2020 de BDO.

2. Particularités

Le compte d'exploitation a été restructuré en 2020 pour améliorer sa lisibilité. Les dépenses qui concernent des tâches centrales de Bio Suisse (p. ex. les campagnes de marketing) sont maintenant présentées avec les dépenses d'exploitation ordinaires et non plus avec les «autres dépenses». Les chiffres de l'année précédente ont été restructurés de la même manière pour assurer la comparaison.

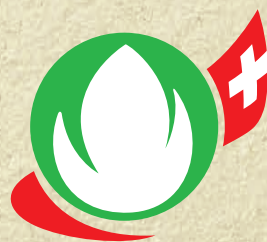
3. Proposition du Comité

Le Comité propose aux délégué-e-s d'accepter les comptes 2020. Les recettes s'élèvent à environ 20.1 mio Fr., ce qui représente un bon sept pourcents de plus que l'année précédente. Les dépenses ont augmenté de deux bons pourcents. Des réserves ont pu être constituées pour de nombreuses activités déjà commencées. La comptabilité annuelle boucle avec un surplus de recette de 177'375 Fr.

4. Question soumise au vote

- Qui veut accepter les comptes 2020 inclus les rapports et en donner décharge au Comité?
- Opposition: Qui refuse les comptes 2020?
- Abstentions?

COMPTES ANNUELS
2020



BIOSUISSE

CHARGES	ÉTAT 2020	Budget 2020	Diff. en %	ÉTAT 2019
Fédération	1'057'018	1'098'780	-3.8	1'043'304
Assemblée des délégué-e-s et Conférence des Président-e-s	158'988	170'000	-6.5	227'787
Commission de gestion et Instance de recours indépendante	15'683	22'000	-28.7	27'152
Travail du Comité	165'655	180'000	-8.0	192'525
Organisations membres	492'282	418'000	17.8	383'824
Instances et commissions	224'410	308'780	-27.3	212'017
Direction	3'047'533	2'678'250	13.8	2'626'533
Frais de personnel	904'902	913'000	-0.9	845'874
Projets et réseaux	850'131	535'250	58.8	671'158
Contributions à la certification	1'292'500	1'230'000	5.1	1'109'500
Projets stratégiques et recherche	467'104	0	-	-
Frais de personnel	425'305	-	-	-
Projets stratégiques et recherche	41'799	-	-	-
Assurance et développement de la qualité	3'140'721	3'285'900	-4.4	2'910'040
Frais de personnel	2'417'441	2'370'000	2.0	2'056'335
Sanctions, durabilité, Cahier des charges	228'281	264'000	-13.5	312'126
Agriculture	342'543	490'000	-30.1	391'525
Importations	49'528	50'000	-0.9	54'296
Transformation et commerce	102'928	111'900	-8.0	95'758
Marketing	4'735'890	4'164'150	13.7	5'550'805
Frais de personnel	1'809'511	1'444'000	25.3	1'451'920
Marketing et Key Account Management	652'059	375'000	73.9	426'073
Promotion de ventes	802'275	520'000	54.3	542'279
Communication marketing	764'723	1'094'000	-30.1	1'639'171
Product management	707'322	731'150	-3.3	1'491'363
Communication d'entreprise	2'047'089	1'592'500	28.5	1'485'747
Frais de personnel	851'110	813'000	4.7	691'403
Bioactualités	283'882	424'500	-33.1	419'382
Communication d'entreprise	912'097	355'000	256.9	374'962
Finances & Services	1'915'813	1'171'500	63.5	1'599'852
Frais de personnel	1'057'233	798'000	32.5	826'946
Informatique	737'892	255'000	289.4	387'307
Finances & Services	120'688	118'500	1.8	385'599
Charges d'exploitation	880'055	1'290'312	-31.8	1'046'538
Charges d'exploitation	880'055	1'290'312	-31.8	1'046'538
Moyens spécifiquement affectés	1'924'766	2'594'950	-25.8	1'498'700
Moyens spécifiquement affectés	1'924'766	2'594'950	-25.8	1'498'700
Total charges	19'215'989	17'876'342	7.5	17'761'520
RECETTES				
Cotisations des producteurs	2'331'224	2'194'000	6.3	2'230'399
Droits de licence et d'utilisation de la marque	12'400'000	10'775'500	15.1	11'100'000
Fonds fédéraux pour la communication/le travail de base	1'834'448	1'400'000	31.0	1'581'214
Matériel de promotion des ventes	375'030	230'000	63.1	275'427
Autres recettes	527'896	550'000	-4.0	619'268
Moyens spécifiquement affectés	2'599'780	2'594'950	0.2	2'949'961
Total recettes	20'068'378	17'744'450	13.1	18'756'269
RÉSULTAT	852'389	-131'892	-	994'749
MOYENS SPÉCIFIQUEMENT AFFECTÉS				
Prélèvement des moyens spécifiquement affectés	1'924'766	-	-	1'498'700
Apport aux moyens spécifiquement affectés	-2'599'780	-	-	-1'832'438
Modifications des moyens spécifiquement affectés	-675'014	-	-	-333'738



FÉDÉRATION

	ÉTAT 2020	Budget 2020	Diff. en %	ÉTAT 2019
Fédération	1'057'018	1'098'780	-3.8	1'043'304
Assemblée des délégué-e-s et Conférence des Président-e-s	158'988	170'000	-6.5	227'787
Commission de gestion et Instance de recours indépendante	15'683	22'000	-28.7	27'152
Travail du Comité	165'655	180'000	-8.0	192'525
Organisations membres	492'282	418'000	17.8	383'824
Instances et commissions	224'410	308'780	-27.3	212'017

Les Assemblées des délégués (AD) 2020 ont été organisées par écrit au printemps et en ligne en automne, ce qui a garanti l'adoption réglementaire des points statutaires. Une société externe a été mandatée pour assurer l'exactitude des votations et élections en ligne. Sur les trois Conférences des présidents (CPrés), une a eu lieu en ligne. Celles d'été et d'automne ont heureusement pu être organisées en présentiel avec les mesures de protection adéquates, l'une à Bienne et l'autre à Olten. La CPrés d'été était consacrée au thème de la gestion des marchés. La Commission de gestion (CG) a siégé une fois en 2020. Elle a ensuite effectué plusieurs visioconférences et était présente aux assemblées de la Fédération. En automne, deux nouveaux membres ont été élus à la CG qui s'est constituée depuis lors.

Le Comité et plus particulièrement le Président ont entretenu une bonne collaboration avec la Direction de Bio Suisse. En 2020, le Comité s'est surtout penché sur des questions stratégiques dans le domaine de la gestion des marchés. Les différentes instances et commissions ont déchargé le Comité dans son travail. De nombreuses séances du Comité, des instances et des commissions de labellisation se sont déroulées en ligne et le rythme prévu a pu être respecté. Les rencontres virtuelles ont permis de réduire les frais (déplacements, repas, location de salles). Grâce à de bonnes compositions équilibrées des commissions, des thèmes importants ont pu être traités de manière compétente et en fonction des objectifs. La CLI a de surcroît réalisé un audit dans le domaine des importations qui a confirmé le bon fonctionnement du secteur au niveau contenu et qualité. Un atelier avec le Comité, la Direction et des représentant-e-s de la CLTC a été le coup d'envoi d'une démarche visant à vérifier les processus et les moyens de travail de la commission de labellisation et à engager des mesures d'amélioration. La CLI et la CLA devraient également en profiter. La situation liée au coronavirus devrait encore influencer le travail des instances en 2021, ce qui implique des séances en ligne. Dans ces circonstances, il s'avère difficile d'établir un budget.

En 2020, Bio Suisse a soutenu les organisations membres avec des montants forfaitaires d'environ 185'000 Fr. Bio Suisse a en outre encouragé 36 projets des organisations membres pour un montant global d'un peu plus de 235'000 Fr.

Écarts: Une Assemblée des délégués supplémentaire avait eu lieu en 2019. L'AD du printemps 2020 a été réalisée par voie écrite. Il est toujours difficile d'établir un budget précis pour la CG et l'Instance de recours indépendante (IRI). Les frais dépendent des demandes adressées à ces deux instances. Les rapports de la CG et de l'IRI sont annexés. À cause de la situation liée au Covid19 et des nombreuses manifestations annulées, le Comité a eu moins de frais. Les instances et les commissions ont, elles aussi, engendré moins de frais. Une provision de 70'000 Fr. a été formée en 2020 pour les manifestations des organisations membres pour le jubilé des 40 ans de Bio Suisse. Et le Comité a accordé 50'000.- Fr. supplémentaires pour soutenir les marchés bio en 2021 lesquels sont comptabilisés en provisions.



DIRECTION

	ÉTAT 2020	Budget 2020	Diff. en %	ÉTAT 2019
Direction	3'047'533	2'678'250	13.8	2'626'533
Frais de personnel	904'902	913'000	-0.9	845'874
Projets et réseaux	850'131	535'250	58.8	671'158
Contributions à la certification	1'292'500	1'230'000	5.1	1'109'500

L'activité de la Direction (Di) de Bio Suisse a été fortement marquée par les processus «Gestion des marchés» et «Concept numérique». Ces processus ont été accompagnés par une agence externe et très appréciés au sein de la Fédération. La Direction se réunit chaque semaine et prend des décisions par rapport aux défis actuels au sein du secrétariat et de la Fédération. Le nouveau département «Projets stratégiques et recherche» a été créé en août 2020, lequel s'est penché, au courant du deuxième semestre, sur la priorisation des thèmes de Bio Suisse avec l'implication du Comité et des instances. Les responsables de projets de ce département travaillent ainsi de manière ciblée sur les thèmes stratégiques définis.

Le travail sur le thème «Implication des preneurs de licences» au sein de la Fédération, un objectif Avanti, a été poursuivi sous l'égide du Directeur. Les postes d'état-major axés sur la politique, la recherche et la formation, la coordination de la Fédération et l'Antenne Romande ont poursuivi leur travail sur des projets en cours. En 2020 aussi, Bio Suisse a étroitement suivi la Politique agricole 2022+, p. ex. en siégeant dans des groupes de travail de l'OFAG. Bio Suisse a cherché et élaboré des positions communes en collaboration avec l'Alliance agricole, l'OFAG, l'USP, l'IGAS et des organisations environnementales. Bio Suisse s'engage avec une stratégie claire dans le débat sur les deux initiatives «Eau propre» et «Suisse libre de pesticides de synthèse», recommandations de vote y compris.

La collaboration avec la filiale International Certification Bio Suisse (ICB) se déroule bien. Les échanges informels sont assurés et l'indépendance est garantie à tous les niveaux. Un projet important au niveau de la Direction est le réaménagement du Secrétariat qui a pour objectif de créer des nouvelles places de travail et des espaces adaptés pour le travail sur les projets. Le projet a été accompagné par une agence externe afin d'assurer une qualité élevée et la satisfaction des collaborateurs.

Écarts: Le responsable de la recherche a été transféré dans le nouveau département «Projets stratégiques et recherche» depuis août 2020. Michèle Hürner, anciennement product manager Viande, est nouvellement responsable de la coordination et du développement de la vente directe. Des provisions ont été comptabilisées à cet effet. Une autre provision a été formée pour le réaménagement du Secrétariat, qui sera achevé en 2021.



PROJETS STRATÉGIQUES ET RECHERCHE

	ÉTAT 2020	Budget 2020	Diff. en %	ÉTAT 2019
Projets stratégiques et recherche	467'104			
Frais de personnel	425'305			
Projets stratégiques et recherche	41'799			

Le département nouvellement créé «Projets stratégiques et recherche» a commencé son travail à partir du 1^{er} août 2020. Son objectif est de faire progresser sciemment des thèmes de développement stratégique importants. Les thèmes traités ont été déterminés l'automne passé au cours d'un processus participatif. Les sept collaboratrices et collaborateurs (en tout 4,7 équivalents plein temps) dirigent des projets sur les thèmes stratégiques suivants: climat et énergie, sol, développement de la durabilité des entreprises agricoles, bien-être animal, ProBio (élargissement de ProBétail à la production végétale, au sol et au social), restauration collective comme nouveau circuit de distribution ainsi que coordination de la recherche et gestion des connaissances. Une responsable de projet rejoindra l'équipe pour le thème «Responsabilité sociale internationale». Pour traiter ces thèmes efficacement, il est nécessaire de clarifier les processus internes et les responsabilités ainsi que la collaboration avec les instances et les partenaires externes. Ce travail se poursuivra encore l'année suivante.

Écarts: Le nouveau département ne figurait pas au budget de l'année 2020. Des fonds lui ont naturellement été mis à disposition. Les bénéfices des années précédentes ont partiellement été utilisés pour les projets et les charges salariales de ce département. Le département peut ainsi recourir aux réserves de ProBio et sur une partie du bénéfices de l'année 2019 pour l'«Offensive Restauration collective». Des provisions ont été formées pour les projets «Responsabilité sociale internationale» et «Check-up Climat».



ASSURANCE ET DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ

	ÉTAT 2020	Budget 2020	Diff. en %	ÉTAT 2019
Assurance et développement de la qualité	3'140'721	3'285'900	-4.4	2'910'040
Frais de personnel	2'417'441	2'370'000	2.0	2'056'335
Sanctions, durabilité, Cahier des charges	228'281	264'000	-13.5	312'126
Agriculture	342'543	490'000	-30.1	391'525
Importations	49'528	50'000	-0.9	54'296
Transformation et commerce	102'928	111'900	-8.0	95'758

La réalisation du Cahier des charges 2021 a été fortement marquée par l'utilisation d'un nouveau logiciel de rédaction. La publication du Cahier des charges a toutefois pu être assurée dans les délais et qualité habituels. Il s'est toutefois avéré que pour une réalisation efficace, il fallait repenser l'ensemble du processus en 2021. En raison des nombreux recours lors de la promulgation, le processus rédactionnel du contenu des règlements sera également vérifié.

La collaboration avec les organismes de contrôle se déroule très bien et les audits par le secrétariat n'ont pas révélé de lacunes trop importantes. Concernant la gestion des résidus en collaboration avec le FiBL, il n'a pas été possible de réaliser toutes les activités prévues. Le budget n'a donc pas été entièrement utilisé. Les contrôles des transports et les audits des abattoirs par la Protection Suisse des Animaux ont pu être poursuivis et fournissent une contribution toujours plus grande au bien-être animal.

Les projets sur les cultures maraîchères sans fusion cellulaire, la biodiversité, les éléments nutritifs, l'affouragement des ruminants et sur la santé de veaux ont été poursuivis. ProBétail est devenu ProBio. En raison de la pandémie, la Journée du Bétail Bio ainsi que de nombreuses autres activités n'ont malheureusement pas pu avoir lieu ou alors de manière très restreinte. Cela a pour conséquence que le budget n'a pas été entièrement utilisé.

Le secteur Importations a vérifié la conformité avec le Cahier des charges Bourgeon de plus de 14'000 transactions d'importation. Des mesures supplémentaires d'AQ ont été initiées avec le contrôle des documents et leur concordance avec des flux complets de marchandises (cross checks). Le nouveau processus de restriction des importations permet d'améliorer la systématique, la compréhension et la transparence concernant l'importation et la provenance des produits Bourgeon. Il est prévu de développer considérablement la responsabilité sociale internationale et de la garantir comme partie intégrante du contrôle en collaboration avec la fédération des paysans bio allemande Naturland.

Le secteur de la transformation et du commerce a traité un nombre élevé de demandes de licences de manière compétente et a permis d'atteindre l'objectif au niveau des licences. Les preneurs de licences et les utilisateurs de la marque (ensemble 1188) ont déposé 2341 demandes. La dégustation et la remise des prix du Bourgeon Bio Gourmet ont été organisées pour la 15^{ème} fois. 103 des produits envoyés ont été primés. Les événements prévus Symposium Bio et Journée de la transformation fermière n'ont malheureusement pas pu être organisés en raison de la pandémie. Ils sont agendés pour fin 2021 et début 2022.

Écarts: L'année passée, l'administration des membres a été transférée du secteur Agriculture au département «Finances & Services». Une personne est passée au nouveau département «Projets stratégiques et recherche». L'ADQ compte nouvellement le poste d'organisation centralisée du secrétariat des commissions de labellisation. Du personnel supplémentaire a été engagé pour les importations et le secteur T&C. De nombreuses activités prévues dans le secteur Agriculture n'ont pas pu être organisées, ce qui explique pourquoi le budget n'a pas été entièrement utilisé.



	ÉTAT 2020	Budget 2020	Diff. en %	ÉTAT 2019
Marketing	4'735'890	4'164'150	13.7	5'550'805
Frais de personnel	1'809'511	1'444'000	25.3	1'451'920
Marketing et Key Account Management	652'059	375'000	73.9	426'073
Promotion des ventes	802'275	520'000	54.3	542'279
Communication marketing	764'723	1'094'000	-30.1	1'639'171
Product management	707'322	731'150	-3.3	1'491'363

En 2020, le département Marketing a été marquée par des situations particulières et des projets prioritaires. Les changements de personnel, les congés maternité et la constitution du nouveau secteur Communication marketing, dirigé par Sylvia Gysin, ont pu être organisés idéalement.

Le processus «Gestion des marchés» et le projet «Concept numérique» (en collaboration avec la CE) ont permis de définir des orientations stratégiques centrales pour l'avenir. Ils donneront des impulsions importantes pour le travail de Bio Suisse en 2021. La nouvelle campagne de communication de base, produite en 2020 et diffusée à partir de mai 2021, assure également la position de Bio Suisse. Le positionnement «Intégralement durable» prend en compte les besoins des consommateurs et assure la différenciation vis-à-vis des autres acteurs du marché. Au niveau du marché, la «Politique Bourgeon pour ses propres marques» (auparavant politique de distribution) et les autres instruments de positionnement de la marque et de gestion des marchés viendront soutenir cette politique claire de Bio Suisse et du Bourgeon et permettront une acquisition ciblée de nouveaux partenaires du commerce de détail.

Le product management (PM) a dû surmonter plusieurs changements de personnel. Il y a eu du mouvement dans les groupes spécialisés, deux responsables ont notamment présenté leur démission après de nombreuses années d'engagement. Une attention particulière était portée au processus de «Gestion des marchés». La transparence dans les différents marchés a encore pu être améliorée davantage. Les mesures de promotion des ventes ont dû être adaptées en raison de la pandémie. De bonnes solutions ont pu être trouvées en collaboration avec les partenaires du commerce de détail. Divers projets de recherche ont été poursuivis dans le domaine du marketing d'acquisition.

La communication marketing a été reconstituée et complétée par une responsable de projets. Au centre se trouvait le développement du positionnement «Intégralement durable» qui doit être ancré avec la nouvelle campagne «Tout est bio». En raison du Covid19, la campagne existante «Tout est lié» a été réutilisée dans les médias (en ligne et TV) avec un large impact. D'autres activités prévues, comme des événements (p. ex. le Bio Marché) et le roadshow, ont été annulées ou reportées. Les marchés régionaux ont aussi fortement été touchés par les annulations, mais dans quelques cas, ils ont pu être réalisés avec des programmes alternatifs.

Le secteur Key Account Management (KAM) a aussi dû revoir à court terme de nombreuses activités. L'engagement dans le commerce en ligne a été renforcé et de nouveaux partenaires ont pu être gagnés. De nombreuses activités prévues avec le commerce spécialisé et la restauration, ont en revanche été annulées. La poursuite du développement des projets, ainsi que la collaboration avec des supermarchés en ligne et des chaînes de commerce spécialisé, ont progressé moins rapidement que prévu.

Écarts: Le fonds PSL a été transféré dans les «Moyens spécifiquement affectés» pour le bouclage 2020, ce qui occasionne un écart au niveau dépenses dans la communication marketing. Les frais de personnel révèlent les doubles occupations de postes liées au remplacement des personnes en congé maternité ou démissionnaires. Le PM a été légèrement renforcé et une responsable de projets supplémentaire a été engagée dans le secteur Communication marketing. Des provisions ont été formées pour l'élaboration et le positionnement de la nouvelle marque Bio Suisse.



COMMUNICATION D'ENTREPRISE

	ÉTAT 2020	Budget 2020	Diff. en %	ÉTAT 2019
Communication d'entreprise	2'047'089	1'592'500	28.5	1'485'747
Frais de personnel	851'110	813'000	4.7	691'403
Bioactualités	283'882	424'500	-33.1	419'382
Communication d'entreprise	912'097	355'000	256.9	374'962

En 2020 aussi, la communication d'entreprise (CE) a informé les groupes cibles internes (OM, producteurs-trices, preneurs de licences, collaborateurs) et externes (public, médias, politique) sur les activités de Bio Suisse et sur ce que le Bourgeon représente. Divers canaux de communication ont été utilisés à cet effet et cela a renforcé notre image, notre crédibilité et notre notoriété. Une communication uniforme est assurée grâce à des règles de communication sur les thèmes qui nous tiennent à cœur. Pour cela, la CE s'est basée sur la matrice des thèmes qui a été développée par le département «Projets stratégiques et recherche» en collaboration avec les instances de Bio Suisse.

Bio Suisse a répondu de manière compétente et transparente aux questions croissantes des journalistes et des consommateurs-trices. En raison du Covid19, la conférence médias annuelle n'a eu lieu que le 6 mai et a pour la première fois été organisée en ligne. Les médias suisses ont parlé de manière détaillée du développement de l'agriculture biologique et du marché bio. Le rapport annuel et le dossier «Le Bio en chiffres» sont parus en parallèle à la conférence médias annuelle. Le rapport annuel de huit pages a été joint à l'édition de mai du Bioactualités.

Avec les différentes Newsletter aux consommateurs-trices, preneurs de licences et entreprises BIOSUISSE ORGANIC à l'étranger, nous avons fournis des informations aux principaux groupes cibles du monde de l'agriculture biologique et de la Fédération. En particulier la Newsletter mensuelle aux consommateurs-trices est parvenue à augmenter le nombre d'abonnés. Encore beaucoup plus réjouissant: les taux d'ouverture et de clics ont connu une progression significative. La CE a rédigé des articles pour les journaux Schweizerbauer et Agri ainsi que pour les magazines Grill & Chill, Marmite et pour divers portails en ligne.

L'année passée, un grand pas a été fait en direction de la communication numérique. Un concept numérique a été élaboré en collaboration avec le département Marketing. Il doit permettre d'actualiser notre présentation numérique et ancrer l'intégration des réseaux sociaux. Le «Concept numérique» donnera des impulsions importantes pour la communication de Bio Suisse à partir de 2021. L'équipe de la CE a été renforcée à cet effet en la personne de Maya Frommelt.

L'année passée, la CE a aussi soutenu d'autres secteurs (Politique, Antenne Romande, Coordination de la Fédération) et départements au niveau de la communication, comme p. ex. pour le Bourgeon Bio Gourmet. D'autres manifestations (Prix du Vin Bio, Journée du Bétail Bio) ont été reportées à cause du Covid19. La CE est, en outre, responsable du Grand Prix Bio Suisse. Pour la première fois, le projet gagnant a été présenté lors de l'AD d'automne en ligne avec un petit film.

Le magazine Bioactualités a aussi assuré en 2020 la communication avec les productrices et les producteurs et avec les preneurs de licences. Stephanie Fuchs est la nouvelle rédactrice en chef depuis septembre 2020.

Écart: Le FiBL n'avait pas facturé les frais de personnel pour le magazine Bioactualités en fin d'année 2020. De plus, des provisions ont été formées pour la réalisation du concept numérique.



FINANCES & SERVICES

	ÉTAT 2020	Budget 2020	Diff. en %	ÉTAT 2019
Finances & Services	1'915'813	1'171'500	63.5	1'599'852
Frais de personnel	1'057'233	798'000	32.5	826'946
Informatique	737'892	255'000	289.4	387'307
Finances & Services	120'688	118'500	1.8	385'599

L'administration des membres est nouvellement intégrée au département «Finances & Services», dans le secteur de l'administration. Ce dernier a été renforcé par une personne, car l'augmentation des nouveaux producteurs-trices et des nouveaux collaborateurs occasionne aussi une augmentation des demandes et des besoins. Durant l'année 2020, environ 280 producteurs-trices supplémentaires ont été enregistrés et 19 nouveaux collaborateurs-trices accueillis au Secrétariat. Neuf personnes ont démissionné. Pour certains recrutements, l'administration du personnel a eu recours à des agences externes. Le grand nombre de nouveaux collaborateurs a aussi donné du travail au secteur Informatique, car ils devaient disposer d'un bon équipement pour travailler de manière optimale au Secrétariat ou depuis la maison. L'initiation au travail des nouveaux collaborateurs pendant la pandémie constituait un grand défi pour tous les concernés. Le secteur Informatique a pu engager un responsable de projets supplémentaire qui s'occupe du développement du système de gestion de la relation client (GRC) et du développement du flux des données. Finalement, le secteur Informatique était et reste toujours occupé par la refonte de boursebio.ch et fermebourgeon.ch.

Écarts: La prise en charge des travaux et des collaborateurs du secteur Agriculture pour l'administration des membres entraîne des frais additionnels. Un responsable TI supplémentaire a été engagé dans le secteur Informatique. C'est aussi le cas au secteur Administration pour l'administration des membres et le service téléphonique. Des provisions ont été formées pour la refonte des sites boursebio.ch et fermebourgeon.ch, pour un développement supplémentaire du logiciel pour le Cahier des charges et pour un outil de gestion des données (MIS). La dissolution de provisions trop élevées de l'année précédente induit la position basse à la ligne «Finances & Services».

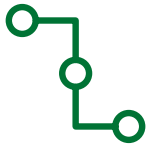


CHARGES D'EXPLOITATION

	ÉTAT 2020	Budget 2020	Diff. en %	ÉTAT 2019
Charges d'exploitation	880'055	1'290'312	-31.8	1'046'538

Les charges d'exploitation sont composées des amortissements pour les logiciels, le matériel informatique et le mobilier de bureau, du loyer ainsi que des frais accessoires pour le bâtiment, les réparations, le matériel de bureau, le café, le thé etc. Les coûts sont régulièrement vérifiés et réduits autant que faire se peut.

Écarts: Les charges d'exploitations sont autant que possible directement imputées aux départements, afin d'augmenter la transparence de cette position. La comptabilisation conséquente et conforme au principe de causalité permet une réduction continue et une gestion plus réfléchie de ces charges.



MOYENS SPÉCIFIQUEMENT AFFECTÉS

	31.12.2020	31.12.2019	Modification
Moyens spécifiquement affectés			
Grandes cultures (CGCB)	661'859	456'755	205'104
Viande	101'324	116'175	-14'851
Poussins (taxe d'incitation)	101'509	87'277	14'233
Plants de petits fruits (taxe d'incitation)	130'275	177'889	-47'613
Plants d'arbres fruitiers (taxe d'incitation)	116'437	96'050	20'387
Fruits à pépins	137'325	117'304	20'021
Fruits à noyau	243'154	223'993	19'161
Table ronde du lait bio (TRLB)	316'146	46'109	270'038
Producteurs Suisse de Lait (PSL)	188'535		
Autres			
Support d'enseignement	214'850	214'850	0
Projets de sélection végétale	27'800	27'800	0
Projets ProBio	490'000	540'000	-50'000
Offensive Restauration collective	180'000	220'000	-40'000
Projets de recherche et d'innovation	360'000	360'000	0

Vue d'ensemble des modifications des liquidités des moyens spécifiquement affectés et de l'utilisation des montants.

Grandes Cultures (CGCB): En 2020, neuf nouveaux projets CGCB ont été financés pour un montant de 161'700 Fr. Le budget global pour cette année s'élevait à environ 350'000 Fr. permettant de financer également les projets déjà en cours pour un montant de 175'000 Fr. Les rapports des projets ont été évalués lors de la séance du GS du 16.12.2020. Les montants n'ont pas encore tous été versés car certains rapports étaient incomplets pour cause d'évaluations manquantes. Cela sera réglé au plus vite.

Céréales fourragères (légumineuses à graines): Pour ces montants, il ne s'agit pas de moyens affectés au sens comptable mais d'une réaffectation et d'une dette. Cette position a été affectée au bilan et se trouve dans les autres dettes à court terme.

Viande: Les dépenses pour les vignettes d'accompagnement des animaux et le recensement des données ont été réalisés comme prévu. Il s'agit d'outils importants pour la transparence du marché. Les frais pour la transparence du marché ont augmenté en raison des frais initiaux pour la numérisation (commande en ligne des vignettes, document d'accompagnement électronique, mise en valeur de la banque de données sur le transport des animaux). Les recettes liées aux taxes d'abattage ont diminué en 2020, parce qu'il y avait moins d'animaux disponibles (réduction du cheptel de porcs) et que plus d'animaux ont été commercialisés en vente directe ou sous d'autres labels. Les MSA Viande ont été séparés pour début 2021 en MSA Ruminants et MSA Porcs, afin de répondre plus précisément aux besoins divergents de ces marchés. Les soldes de ces moyens spécifiquement affectés sont: MSA Ruminants: 50'753 Fr. ; MSA Porcs: 50'570 Fr. Pour les ruminants, 40'000 Fr. ont ainsi été réservés en automne 2020 pour des projets axés sur la production et le marché. Il faut aussi mettre en œuvre les documents d'accompagnement électroniques (E-Transit) pour les ruminants, ce qui engendre des frais initiaux uniques. Pour les porcs, les moyens excédentaires n'ont pas été spécifiquement réservés. La traçabilité individuelle des animaux est en discussion pour les porcs. Les réserves sont aussi judicieuses pour des mesures de promotion des ventes en cas de surapprovisionnement ponctuel. Les règlements peuvent être consultés sur bioactaulites.ch.

Poussin: L'argent est utilisé conformément au Cahier des charges et aux conditions de la CLA pour la mise en œuvre de «Arrêter de devoir tuer les poussins».

Plants de petits-fruits: Projet FiBL/Agroscope «Promotion de l'offre de plants petits fruits Bourgeon suisses de qualité et à prix abordable». Le but du projet est d'avoir une offre qui corresponde à la demande de plants de fraises et de framboises Bourgeon de bonne qualité et à prix abordable. Les coûts de ce projet sur trois ans s'élèvent à 70'000 Fr. par an.

Plants d'arbres fruitiers: L'argent des taxes d'incitation sur les plants d'arbres fruitiers n'a pas encore été utilisé jusqu'à présent. Le secteur discute actuellement de la manière la plus efficace de s'en servir pour promouvoir les plants d'arbres fruitiers Bourgeon suisses. Le GS a déposé une motion à cet effet auprès de la CLA. Des solutions utiles et bonnes pour l'ensemble de la filière de création de valeur sont recherchées.

Fruits à pépins: Les contributions pour les fruits à pépins (50.- Fr./ha et 0,85 Fr./dt) ont aussi permis en 2020 de financer des projets de promotion des ventes. Il s'agissait de l'action «Pomme du mois» avec la variété Topaz chez Coop, du Roadshow avec d'autres produits et de promotions dans les boutiques en ligne. Les dégustations mixtes, prévues dans le commerce de détail en 2020, n'ont malheureusement pas pu être réalisées à cause du Covid19.

Fruits à cidre: Diverses activités de promotion des ventes des fruits à cidre ont été financées avec le fonds Fruits à cidre: Pour la première fois, une promotion a été réalisée avec Ramseier en 2020. La dégustation mixte, prévue dans le commerce de détail pour les fruits à cidre, n'a malheureusement pas pu être réalisée cette année à cause du Covid19. Ces moyens ont également permis de soutenir un projet du FiBL sur trois ans («Promotion de la production de fruits à cidre») ainsi que des activités du groupe Hautes-tiges bio.

Table ronde du lait bio (TRLB): Afin de financer des mesures de promotion des ventes supplémentaires, la retenue marketing extraordinaire a été augmentée de 0,05 cts et s'élève à 0,2 cts par kilogramme de lait bio en 2020. Cela a permis d'encaisser 666'974 Fr. À cause de la pandémie, plusieurs mesures de promotion des ventes prévues pour le lait bio n'ont pas été réalisées. Voilà pourquoi les dépenses ne s'élèvent qu'à 270'038 Fr. Suite à cela, les moyens spécifiquement affectés TRLB augmentent de 270'038 Fr. et passent de 46'109 Fr. à 316'147 Fr. En vue du solde élevé au bouclage, la table ronde du lait bio a décidé de ne pas encaisser la retenue marketing extraordinaire de 0,2 cts / kg en 2021.

ProBio: Cet argent a été remis à Bio Suisse par Coop dans le cadre de la vente des sacs des «25 ans Natura-plan» – soumis à la condition de l'utiliser pour élargir le programme de ProBétail (dorénavant ProBio) à la production végétale, au sol et au social. Une nouvelle responsable de projet a été engagée en 2020 pour faire avancer cette expansion. Elle est intégrée au nouveau département «Projets stratégiques et recherche». 50'000 Fr. ont été employés pour créer ce poste.

Offensive Restauration collective: Bio Suisse souhaite encourager et développer l'écoulement de produits bruts Bourgeons dans la restauration collective (homes, hôpitaux, cantines d'écoles et d'entreprises). Un responsable de projet a été engagé dans ce but en septembre 2020 en la personne de Reto Thörig qui a rapidement mis en route des projets concrets. 40'000 Fr. ont été utilisés à cet effet.

Producteurs Suisse de Lait (PSL): PSL reverse les redevances marketing que chaque paysanne et paysan bio paient pour le lait de vache à Bio Suisse qui les utilise spécifiquement pour la commercialisation du lait bio. En 2020, l'argent PSL est pour la première fois comptabilisé séparément. Les recettes 2020 s'élèvent à 1'127'634 Fr. et les dépenses à 939'099 Fr. ce qui laisse un solde de 188'535 Fr. Ce montant sera utilisé pour la promotion des ventes en 2021.

Support d'enseignement: Le Groupe d'experts Formation souhaite utiliser les moyens spécifiquement affectés de la Coop pour réviser le support d'enseignement bio.



RECETTES

	ÉTAT 2020	Budget 2020	Diff. en %	ÉTAT 2019
Recettes	17'468'598	15'149'500	15.3	15'806'308
Cotisations des producteurs-trices	2'331'224	2'194'000	6.3	2'230'399
Droits de licence et d'utilisation de la marque	12'400'000	10'775'500	15.1	11'100'000
Fonds fédéraux pour la communication/le travail de base	1'834'448	1'400'000	31.0	1'581'214
Matériel de promotion des ventes (50 % pour les membres)	375'030	230'000	63.1	275'427
Autres recettes	527'896	550'000	-4.0	619'268

Les recettes 2020 sont plus élevées que prévues. La pandémie a renforcé la prise de conscience par rapport aux denrées alimentaires biologiques et provoqué un boom du bio. La fermeture des entreprises de restauration et en conséquence l'augmentation de la consommation à la maison ont encore poussé davantage le chiffre d'affaires bio vers le haut. Les droits de licences se situent à un niveau élevé réjouissant. Le montant des droits de licences budgété en 2019 a été atteint, ne nécessitant pas des corrections comptables. Au niveau des membres, Bio Suisse a également bénéficié d'une croissance réjouissante avec environ 280 nouvelles entreprises agricoles en 2020. Concernant les autres recettes, il s'agit de produits provenant de sanctions, d'autorisations exceptionnelles et de dons, qui sont difficiles à budgéter.

BILAN DE BIO SUISSE

	2020	2019
Actifs	18'152'325	16'456'975
Actifs circulants	15'599'387	13'942'418
Liquidités	6'490'227	4'969'786
Créances résultant de livraisons et prestations	562'955	1'911'780
Autres créances à court terme	11'353	13'355
Réserves et prestations non facturées	1	1
Actifs de régularisation	8'534'851	7'047'497
Actifs immobilisés	2'552'938	2'514'558
Immobilisations financières	2'377'237	2'346'957
Participations	100'001	100'001
Prêts	-	-
Mobilier	75'700	67'600
Passifs	18'152'325	16'456'975
Dettes à court terme	8'013'085	7'468'060
Dettes résultant d'achats et de prestations	1'620'091	1'428'573
Autres dettes à court terme	371'125	562'148
Moyens spécifiquement affectés	2'701'416	2'076'401
Passifs de régularisation, provisions à court terme	3'320'453	3'400'938
Dettes à long terme	3'270'000	2'257'050
Provisions à long terme	3'270'000	2'257'050
Fonds propres	6'691'865	6'070'854
Résultat de l'exercice	177'375	661'011

Bilan et compte de pertes et profits comparé à l'année précédente

Actifs: Les liquidités sont très élevées en comparaison à l'année précédente. D'une part, Bio Suisse a généré davantage de recettes et, d'autre part, deux preneurs de licences importants ont payé leurs factures peu avant la fin de l'année. Un projet pour une meilleure gestion des liquidités sera abordé en 2021. En 2019, une créance envers PSL était ouverte au moment du bouclage, ce qui explique le montant élevé de l'année précédente. Les actifs de régularisation comportent 6,4 mio Fr. de droits de licences à recevoir pour l'année 2020. Concernant la participation à la filiale ICB, il s'agit d'une participation sans valeur boursière. Le prêt de 400'000 Fr. à Bio Schwand AG a été entièrement corrigé en 2019.

Passifs: Les dettes sont acquittées à intervalles réguliers et dans les délais. La retenue pour les céréales fourragères s'est élevée à environ 320'000 Fr. en 2020. Les passifs de régularisation se situent dans le cadre habituel. Il s'agit de factures encore manquantes de l'année 2020. Des provisions ont été formées entre autres pour la refonte de boursebio.ch et de fermebourgeon.ch, la mise en œuvre du concept numérique (nouveau site internet, développement des réseaux sociaux), l'offensive vente directe, les manifestations et activités des 40 ans de Bio Suisse, la création d'un système de gestion des données (MIS) et le développement de la nouvelle marque Bio Suisse.

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE BIO SUISSE

	2020	2019
Produit d'exploitation	20'068'378	18'756'269
Cotisations des producteurs	2'331'224	2'230'399
Droits de licence et d'utilisation de la marque	12'400'000	11'100'000
Recettes de tiers (OFAG, PSL, MSA)	4'434'228	4'531'174
Autres produits et sanctions	308'376	358'849
Prestations Bioactualités	219'520	260'420
Matériel de promotion des ventes	375'030	275'427
Dépenses de fonctionnement	7'518'313	7'358'139
Organisme de contrôle et de certification	1'346'044	1'168'781
Frais pour la recherche et le conseil	1'122'991	1'101'796
Renforcement administration des membres	657'379	732'954
Communication: frais de diffusion	1'822'807	1'669'151
Communication: frais de production	1'541'867	1'936'729
Mandats de traduction	318'144	180'787
Matériel de promotion des ventes	709'081	567'941
Frais de personnel	7'615'690	6'352'628
Commissions et instances	761'711	990'348
Autres charges d'exploitation	3'372'423	2'820'314
Loyer, bâtiment, entretien	519'843	487'028
Frais administratifs et d'informatique	2'852'580	2'333'286
Amortissements	39'103	237'137
Résultat d'exploitation	761'138	997'703
Résultat financiers et résultats accessoires	1'252	-2'954
Résultat avant modification des MSA	762'390	994'749
Prélèvement/apport MSA	-585'015	-333'738
Résultat de l'exercice	177'375	661'011

Les droits de licences ont progressé de presque 12 % en comparaison à l'année précédente. Sous «Recettes de tiers», le montant de l'OFAG est plus élevé que les autres années en raison de dépenses non effectuées (annulation de marchés). Le matériel de promotion des ventes est bien utilisé ce qui ressort aussi bien côté recettes que côté dépenses. Les mandats externes comprennent les prestations d'agences, d'organismes de contrôle et de certification ainsi que des prestations de recherche et de conseil. L'argent pour le renforcement des organisations membres figurent aussi sous cette position. L'effectif du personnel au secrétariat a fortement augmenté en raison des différents projets à mettre en œuvre. L'augmentation atteint au total 8 équivalents plein temps en 2020.

Les commissions et les instances se sont moins souvent rencontrées en présentiel pendant cette année marquée par le Covid19, ce qui induit une baisse des défraiements et des frais en comparaison avec les autres années. La majeure partie des provisions mentionnées se retrouve dans les charges d'administration et d'informatique.

ANNEXE AUX COMPTES 2020

Bio Suisse est une association enregistrée sous le numéro CHE-106.506.215
Bio Suisse est une personne morale exonérée d'impôts par le canton de Bâle-Ville.

1. Données sur les principes de présentation des comptes

Les comptes annuels présents ont été établis selon les prescriptions du droit suisse, en particulier selon les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 du code des obligations (CO); RS 220).

2. Données, informations et explications relatives aux positions du bilan et des comptes d'exploitation

	2020 Montant CHF	2019 Montant CHF
a) Stocks	1.00	1.00
Les stocks sont composés du matériel promotionnel Bourgeon qui est vendu à moitié prix à nos membres.		
b) Participations	100'001.00	100'001.00
La participation représente notre filiale ICB International Certification Bio Suisse AG Capital-actions de 300'000 Fr., valeur comptable		
c) Produits extraordinaires		
Pas de produits extraordinaires en 2020		
d) Valeur du marché des titres	1'362'326.26	1'332'045.43
Cotation des dépôts des titres auprès de la BAS, valeur du marché		
e) Transactions de leasing	aucune	aucune
f) Dettes à long terme: location des locaux jusqu'en 2023 p.a.	400'000.00	400'000.00

3. Dettes envers des institutions de prévoyance

	2020 Montant CHF	2019 Montant CHF
Les factures ouvertes en fin d'année de la fondation collective Nest pour les cotisations du 2 ^{ème} semestre se montent à	210'696.40	175'402.80

4. Moyenne annuelle des postes de travail à temps complet

54.60 équivalents plein temps pour 68.50 collaborateurs

5. Restructuration du compte de pertes et profits

Pour améliorer la valeur explicative du compte de pertes et profits, nous l'avons restructuré en 2020. Les charges qui concernent des tâches centrales de Bio Suisse (p. ex. campagne de marketing) sont nouvellement représentées comme charges d'exploitation et plus comme autres charges. Les chiffres de l'année précédente ont également été restructurés.

Rapport de la Commission de gestion de Bio Suisse à l'Assemblée des délégués du 14 avril 2021 pour la période de début février 2020 à la fin décembre 2020

Chers délégué-e-s,

La Commission de gestion (CG) s'est réunie une fois en présentiel au cours de la période couverte par ce rapport. Ses membres ont participé à l'Assemblée des délégués du 11 novembre organisée en visioconférence. La présidente a participé aux trois Conférences des présidents, dont une sous forme de visioconférence, ainsi qu'à d'autres entretiens. La présidente a dirigé le bureau de vote de l'AD de printemps annulée et était présente sur place à Bâle lors de l'AD d'automne.

Lors de l'AD d'automne, deux nouveaux membres ont été élus à la CG avec début de mandat au 01.01.2021. La commission, dans sa nouvelle composition, rédigera un rapport séparé sur les comptes 2020 et la discussion finale sur la révision des comptes.

La CG a traité différents thèmes. Le rapport de la CG adressé à l'Assemblée des délégués du 14 avril 2021 pour la période du début février 2020 au 31 décembre 2020 est envoyé avec les documents préparatoires de l'AD.

Demande de Bergheimat sur la politique de distribution

Bergheimat est de l'avis que d'après l'art. 19, let. I des statuts, ce n'est pas le Comité de Bio Suisse mais l'AD qui doit décider de la politique de distribution.

La CG s'est penchée sur ce thème et a consulté les directives concernées. L'article 19 énumère les compétences de l'AD. Le point cité dit qu'il est de la compétence de l'AD de «rédiger et modifier les Principes et Objectifs du Cahier des charges pour la production, la transformation, le commerce, la commercialisation et l'importation des produits Bourgeon».

Les principes et objectifs, qui sont adoptés par l'Assemblée des délégués sont, suivant l'aide à la lecture du Cahier des charges de Bio Suisse, marqués latéralement, en bordure du texte, par une barre verte.

Le chapitre 3 du Cahier des charges règle l'«Utilisation de la marque Bourgeon». Le premier paragraphe est accompagné d'une barre verte, car il contient les principes et objectifs. Les autres paragraphes sont des règlements et n'ont donc pas de marquage. Au chapitre trois, on trouve, outre les règlements sur l'utilisation de la marque collective Bourgeon et la politique d'assortiment aussi ceux pour la commercialisation. À l'art. 3.3.5 «Politique de distribution» de ces règlements, il est écrit que le Comité fixe les exigences aux détaillants. Il n'y a pas de barre verte en bordure du texte, l'AD n'est donc pas responsable des modifications. Ces dernières sont soumises aux organisations membres.

La CG arrive à la conclusion que le Comité n'a pas dépassé ses compétences.

Bergheimat a décrit dans sa lettre comment ils ont vécu le traitement de ce thème. Le processus de formation d'opinion, ouvert par moments, a été choisi consciemment par Bio Suisse pour ce thème compliqué. En présentant le déroulement, il a été relevé que dans une phase précise, un maximum de «parties prenantes / personnes intéressées» devaient être intégrées au processus de formation d'opinion pour que la prise de décision ait une assise aussi large que possible. Cela paraît judicieux du point de vue de la CG. Mais cela a peut-être donné l'impression que tous les intéressés pourraient aussi participer à la phase finale du processus, ce qui n'est ni planifié ni prévu sous cette forme dans le Cahier des charges.

Modification du règlement de fonctionnement de la Commission de gestion

La CG a démarré son travail le 1^{er} janvier 2005. Le règlement actuellement valable sur le fonctionnement de la Commission de gestion avait été adopté par l'AD le 17 novembre 2004 et n'avait pas été révisé depuis.

La CG a examiné et révisé le règlement au cours de l'année dernière. Elle s'était faite conseillée préalablement par un service spécialisé externe pour savoir qu'elles modifications seraient judicieuses. Des formulations ont p. ex. été trouvées qui ne sont plus d'actualité, trop restrictives ou trop imprécises et qui devraient être adaptées. Les explications dans l'article sur le mode de travail ont ainsi été simplifiées et les instances mentionnées ajustées aux nouvelles conditions. L'objectif de cette révision est d'avoir un règlement adapté à la pratique.

En raison de ses nombreuses années d'expérience, la CG est de l'avis que le point le plus important est la définition de l'indépendance. Pour elle, il est évident que les membres de la CG ne peuvent pas siéger dans une autre instance de Bio Suisse. Il est nouvellement mentionné, comme précision, qu'il n'est pas possible de représenter une organisation membre (OM) à l'AD.

Il est toutefois autorisé d'assumer une fonction au sein d'une OM.

Compréhension des modifications dans le Cahier des charges

La CG constate avec joie qu'une version du Cahier des charges 2021 est actuellement disponible en ligne, dans laquelle les modifications au 01.01.2021 sont visibles. La présidente a toutefois rencontré une incohérence qui a pu être clarifiée bilatéralement.

Rétrospective de l'AD en ligne du 11 novembre 2020

Fin avril, le Comité a décidé de remplacer l'AD du 12 juin par une votation par écrit. Dans cette situation extraordinaire, toutes les personnes qui participent en temps normal à l'AD espéraient qu'au moins l'AD d'automne pourrait se dérouler à Olten.

Mais le Comité a finalement décidé le 21.10.2020 d'organiser l'AD d'automne pour la première fois sous forme de visioconférence. On était conscient que le défi serait de taille, aussi parce que des thèmes controversés figuraient à l'ordre du jour. Les délégués ont été informés le 22 octobre de la décision et de la possibilité de participer à des visioconférences tests. Pour la réalisation technique, le secrétariat a demandé l'appui d'une société externe spécialisée dans les assemblées numériques et qui garantissait aussi la réalisation des votations. Néanmoins, la tension était très forte chez les personnes impliquées de Bio Suisse avant et pendant cette première.

Si on regarde en arrière, on constate que la grande partie s'est assez bien déroulée. Cette première AD en ligne constituait un défi à plusieurs égards qui a globalement été assez bien géré. Mais la procédure de vote p. ex. doit être évaluée de manière critique. Une fois bien établie chez les délégués, mêmes les résultats très serrés n'occasionnent plus de discussions. À l'avenir, il ne faudra assurément plus autoriser le vote par le biais du chat. Une fois le vote en ligne bien rodé, il est sûrement plus précis que le décompte des enveloppes levées (ce constat n'est pas une critique des scrutateurs). L'existence de trois chats différents a causé de la confusion. Les délégués devront dorénavant tous savoir exactement où et comment ils doivent s'annoncer pour obtenir la parole. Concernant les motions, il faudra à l'avenir veiller à des formulations qui ne nécessitent pas un «Non» pour l'approbation et vis-versa. Une décision plus rapide du Comité d'organiser un tel événement en ligne faciliterait les préparatifs et les procédures pourraient être préparées de manière optimale.

Motion sur le spermsexing

La motion sur le thème du spermsexing et la manière dont elle a été traitée ont soulevé quelques questions. La CG s'est penchée sur certains points. Elle a, en outre, constaté que la formulation dans la lettre d'accompagnement laissait de la place à l'interprétation, ce qui a été compris comme si un débat fondamental était demandé. Cette interprétation est possible parce que la motion ne comportait ni l'article 4.3 «Sélection» du Cahier des charges ni la nouvelle formulation souhaitée des principes et objectifs correspondants. Sous cette forme, il n'y avait donc aucune raison de rendre les initiateurs attentifs au fait que les modifications du Cahier des charges ne sont adoptées que lors de l'AD du printemps (ce qui figurait paradoxalement dans la motion du Comité à l'AD). Quelques incohérences ont pu être constatées à posteriori par la CG mais sans pouvoir les clarifier entièrement par la suite.

La question la plus émotionnelle était de savoir si le Comité avait le droit de formuler une motion de «non-entrée en matière». Une non-entrée en matière de la part du Comité est plutôt inhabituelle mais aucun règlement ne l'interdit. Mis à part à l'article 12 des statuts, on ne trouve nulle part ailleurs une indication sur le droit de motion. Il y est écrit: «1 Lors de l'Assemblée des délégués, les délégués et le Comité bénéficient d'un droit de motion pour les points de l'ordre du jour. Les motions doivent être présentées par écrit à la direction de l'Assemblée des délégués. Les motions déposées doivent être votées.»

Serait-il judicieux de définir ce cas rare dans un nouvel article dans les statuts ou dans un autre règlement? Faudrait-il définir après combien d'années un thème peut être rediscuté, c'est-à-dire après combien de temps on peut encore soumettre une demande de réexamen? Peut-on utiliser le résultat d'une votation précédente comme justification? Qui décide combien de nouvelles connaissances sont nécessaires pour reprendre un thème? Est-ce qu'un règlement arriverait à tenir compte de toutes les éventualités? – Du point de vue de la CG, ce genre de réglementations risquerait de paralyser la Fédération et n'est donc pas judicieux. Il s'agit d'agir selon sa conscience et avec du bon sens.

Au revoir, à une prochaine!

Pour Andreas et moi c'est le dernier rapport de CG que nous corédigeons. Nous sommes là depuis le début de la CG. Nous avons pu traiter de nombreux thèmes intéressants à l'attention de l'AD, ce qui nous a donné l'occasion d'apercevoir les domaines les plus divers de cette Bio Suisse en plein développement. Nous partons avec un œil qui rit et un qui pleure. Notre souhait d'être une dernière fois présents à Olten et d'entretenir nos contacts ne se réalisera malheureusement pas.

Nous vous remercions cordialement pour la confiance que vous nous avez accordé durant notre mandat.

Susanne Häfliger et Andreas Melchior

La CG vous remercie pour la confiance que vous lui avez accordé durant l'année passée.

Bâle, le 2 février 2021

Commission de gestion de Bio Suisse
Susanne Häfliger, présidente
Andreas Melchior
Laurent Godel

Nouvelle Commission de gestion à partir du 1^{er} janvier 2021

La Commission de gestion (CG) recomposée lors l'AD de l'automne 2020 a démarré son mandat le 1^{er} janvier 2021. Les deux nouveaux membres, Herbert Volken et Toni von Grünigen, ont participé à la discussion finale en ligne sur la révision des comptes 2020.

Ils ont pris connaissance des explications des réviseurs de la société BDO AG. Sur la base de ces explications et des résultats de la révision, la CG recommande à l'Assemblée des délégués d'adopter les comptes 2020.

La nouvelle CG remercie chaleureusement les membres démissionnaires, la présidente Susanne Häfliger et Andreas Melchior, pour leur précieux travail au cours des années passées. Elle recommande d'adopter le rapport de la CG pour l'année 2020.

Motion:

La Commission de gestion recommande à l'Assemblée des délégués de Bio Suisse du 14 avril 2021 d'adopter les comptes ainsi que le rapport de la CG et d'en donner décharge au Comité.

Turbach, le 16 février 2021

Toni von Grünigen, président
Laurent Godel
Herbert Volken

Rapport de l'Instance de recours indépendant (IRI) de Bio Suisse adressé à l'Assemblée des délégués du 14 avril 2021 pour la période de janvier à décembre 2020

Chers délégués,

Nous avons traité quatre cas de recours l'année passée.

Aperçu des recours en 2020

Nombre de recours	Recourant-e	Thème	Décision	Commentaire
1	Agriculteur	Définition des unités avicoles	Le recours a été retiré à l'interne.	La CLA a ultérieurement trouvé un consensus avec le recourant.
2	T & C*	Rapport entre la taille de l'emballage et le contenu (overpacking)	Refus	
1	T & C*	Hauteur de la sanction suite à une déclaration erronée	Refus	

*T & C = Transformation et commerce

Souhaits de l'IRI

Principe de la globalité:

Dans le rapport 2019 l'IRI avait mentionné les problèmes liés à cette thématique. En raison de la surcharge de travail (selon l'information de la direction), Bio Suisse n'a pas encore pu se pencher sur une modification du Cahier des charges. Il faut espérer que cela sera possible en 2021. Les membres de l'IRI sont prêts à apporter leur soutien si cela est souhaité

Coronavirus:

L'année 2020 a été différente en raison du coronavirus. Les rencontres se passaient de manière virtuelle, aussi pour l'IRI. Il faut espérer que l'année 2021 parte dans la bonne direction et qu'il soit à nouveau possible d'avoir des échanges normaux entre nous et avec l'ensemble du mouvement bio. Cela contribuera certainement aussi à garder les recours à un niveau bas. Nous nous réjouissons d'une collaboration constructive dans cette nouvelle année.

Lucerne, le 13 janvier 2021

Instance de recours indépendante de Bio Suisse:
Franz Helfenstein, président

A l'Assemblée générale de

**Bio Suisse, Vereinigung Schweizer
Biolandbau-Organisationen**

Peter Merian-Strasse 34
4052 Basel

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
des comptes annuels 2020**

(période du 1.1. au 31.12.2020)

Le 18 février 2021

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'Assemblée générale de

Bio Suisse, Vereinigung Schweizer Biolandbau-Organisationen, Bâle

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) de Bio Suisse, Vereinigung Schweizer Biolandbau Organisationen pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction (comité) alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Bâle, le 18 février 2021

BDO SA

Michael Benes

Expert-réviseur agréé

Daniela Kaiser

Réviseur responsable
Experte-réviseur agréée

Annexe
Comptes annuels

Assemblée des délégués du 14 avril 2021

1.4 b: Élection de l'organe de révision

Annexe de l'envoi du 10.03.2021 (Version du 15.02.2021/BOL)

1. Contexte

Selon l'article 32 des statuts, les délégué-e-s élisent chaque année une société de fiduciaire ou de révision indépendante qui vérifie la tenue de la comptabilité de Bio Suisse.

2. Proposition du Comité

Le Comité propose de choisir la société BDO Visura pour la vérification de la comptabilité 2021 pendant l'année civile 2022.

BDO Visura
Münchensteinerstrasse 43
4052 Bâle

Michael Benes

Niederlassungsleiter Basel, Partner
Dipl. Wirtschaftsprüfer, zugel. Revisionsexperte
Tel. +41 61 317 37 70
Email michael.benes@bdo.ch



Daniela Kaiser

Prokuristin
Dipl. Wirtschaftsprüferin, zugel. Revisionsexpertin
Tel. +41 61 317 37 78
Email daniela.kaiser@bdo.ch



3. Question soumise au vote

- Qui élit la société BDO Visura de Bâle comme organe de révision pour la vérification de la comptabilité 2021 pendant l'année civile 2022
- Opposition: Qui refuse cette élection?
- Abstentions?

Assemblée des délégués du 14 avril 2021

2.1: Modification du règlement de la CG

Annexe de l'envoi du 10.03.2021 (Version du 15.02.2021/HET)

L'essentiel en bref

La CG sortante a procédé à quelques modifications linguistiques et de fond du règlement de la CG en se basant sur ses nombreuses années d'expérience, et ces modifications doivent maintenant être entérinées par l'Assemblée des délégués.

1. Contexte

La Commission de Gestion (CG) a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2005. Le règlement des fonctions actuellement valable pour la CG avait été adopté en novembre 2004 puis il n'avait plus été révisé.

Sur demande des deux membres qui se sont retirés à la fin de l'année passée, le règlement de la CG a été soumis l'année passée à une vérification. La CG s'était préalablement fait conseiller par un spécialiste externe pour savoir quelles modifications pourraient être judicieuses. Cet examen a par exemple identifié des formulations qui n'étaient plus actuelles, trop fermées ou trop ouvertes et qui devaient être modifiées. Par exemple, dans l'article sur la méthode de travail, les explications ont été simplifiées et les instances adaptées aux nouvelles conditions. Le but de la révision était d'obtenir un règlement plus conforme à la pratique.

Sur la base de ses nombreuses années d'expérience, la CG trouve que le point le plus important est la définition de l'indépendance. Il va pour elle de soi que les membres de la CG ne peuvent siéger dans aucune autre instance de Bio Suisse. Pour préciser ce point, il a maintenant été ajouté que les membres de la CG ne peuvent pas représenter une organisation membre (OM) lors des AD, mais qu'ils sont libres d'accepter des fonctions au sein des OM.

2. Proposition du Comité

Le Comité propose d'adopter les modifications suivantes du règlement de la CG (Modifications resp. soulignées / biffées):

1. Position, but et fonction

La Commission de gestion (CG) est l'organe de surveillance des finances et de la gestion de Bio Suisse. ~~Selon~~ D'après les statuts, elle contrôle l'utilisation des moyens financiers, le déroulement du travail et l'application des décisions de l'Assemblée des délégués (AD) et du Comité.

2. Composition et constitution

La CG est composée de trois membres élus par l'Assemblée des délégués pour une durée de quatre ans. Elle se constitue elle-même (selon les statuts) et désigne ~~un Président~~ une présidence parmi ses membres. ~~Le président~~ La présidence est élue pour une durée de quatre ans et représente la CG à l'extérieur.

Les membres de la CG ne peuvent siéger dans aucune ~~autre organe~~ instance de Bio Suisse, ~~sauf à l'Assemblée des délégués~~, et ils ne peuvent avoir aucune relation de travail avec Bio Suisse ou avec les entreprises de certification. Les personnes ayant régulièrement des relations d'affaires avec Bio Suisse sont également inéligibles. ~~La représentation d'une organisation membre lors de l'Assemblée des délégués est exclue.~~

3. Tâches

La CG prend après-coup position à l'attention de l'AD sur l'utilisation des moyens financiers, sur le déroulement du travail et sur l'application des décisions de l'AD et du Comité ainsi que sur des aspects formels ~~des~~ questions et problèmes actuels qui se posent. La CG rédige chaque année un rapport à l'attention de l'AD. Ce rapport comporte une brève description de ses activités de contrôle et une brève évaluation de leurs résultats ainsi que les motions de la CG (selon les statuts). En cas de litige au sein des organes de Bio Suisse ou entre eux, ils peuvent aussi faire appel à la CG en tant qu'organe de conciliation sans réelle compétence décisionnelle.

La CG rédige chaque année à l'attention de l'AD un budget pour ses activités ordinaires. ~~Il faut également y inclure un poste supplémentaire pouvant servir à des dépenses extraordinaires (p. ex. enquêtes, expertises, recours à des experts).~~

Toutes les activités telles que les séances, visites et enquêtes doivent être documentées par écrit (procès-verbaux, rapports).

4. Compétences

La CG est un organe consultatif de l'AD. Elle a le droit d'accéder à tous les documents nécessaires à l'accomplissement de sa tâche (p. ex. procès-verbaux des différents organes, rapport complémentaire de l'organe de révision, etc.) et elle a le droit de demander des informations à toutes les personnes qu'elle désire. Elle a le droit d'agir par elle-même ou sur incitation extérieure.

Pour les cas particuliers, la CG peut confier certaines vérifications à des experts (externes) ~~en respectant le cadre du montant inscrit au budget pour les dépenses extraordinaires.~~

Les membres de la CG traitent confidentiellement les informations liées à leur activité dans la commission.

5. Mode de travail

La CG siège selon les besoins. Elle s'informe sur la tenue de la comptabilité en collaboration avec l'organisme de révision. La CG s'informe sur les thèmes actuels à l'aide des procès-verbaux des instances de pilotage de Bio Suisse. Elle doit établir un programme de travail et de vérification incluant un échéancier approprié qui doit prévoir en particulier la vérification des comptes, l'examen préliminaire du budget ainsi qu'un minimum d'une discussion avec le Comité et d'une visite du Secrétariat par année. En plus, la La CG doit avoir en plus périodiquement ou selon besoin des contacts et des discussions avec les diverses commissions et instances ~~commissions techniques. Elle peut également effectuer périodiquement des visites d'information dans les différents départements du Secrétariat. Les visites doivent être convenues avec les supérieurs hiérarchiques et avec les responsables des dicastères.~~

Les membres de la CG Participent aux assemblées des délégués. La présidence ~~et~~ de la CG est invitée à la Conférence des présidents.

La CG peut exiger que le Secrétariat de Bio Suisse assume des tâches de secrétariat.

6. Défraiement

Les membres de la CG sont défrayés selon le règlement de rémunération de Bio Suisse.

3. Question soumise au vote

- Qui adopte le règlement de la CG dans sa nouvelle formule après révision?
- Opposition: Qui refuse le nouveau règlement de la CG?
- Abstentions?

Assemblée des délégués du 14 avril 2021

2.2: Recommandation de vote Initiative Eau potable

Annexe de l'envoi du 10.03.2021 (Version du 16.02.2021/MBO)

L'essentiel en bref

L'initiative «Pour une eau potable propre» sera soumise au vote populaire le 13 juin 2021. Une recommandation de vote doit être définie pour cette initiative importante pour l'agriculture.

1. Contexte

1.1. Pourquoi cette initiative a-t-elle vu le jour?

Les initiateurs veulent des solutions à des problèmes urgents de notre époque:

- Disparition des espèces: La plus grande disparition des espèces depuis l'extinction des dinosaures est en cours («la sixième grande disparition de masse»).
- Surfertilisation: Les forêts, les marais et les réserves naturelles sont surfertilisées, les lacs doivent être oxygénés artificiellement, les nitrates polluent les nappes phréatiques. Des zones mortes dans les mers sont une autre conséquence.
- Les pesticides sont partout: Dans les hommes, les animaux et les plantes, dans l'eau potable et les cours d'eau, dans la nourriture et les fourrages, dans l'air, dans les parcelles bio et dans les zones d'estivage et d'habitation, dans les réserves naturelles.
- Le climat: Il est étroitement relié à la surfertilisation et aux pertes de biodiversité et il est en train de dégénérer.

L'agriculture joue un rôle important avec son utilisation à large échelle de pesticides et d'engrais de synthèse mais aussi avec les importantes importations de denrées alimentaires et de fourrages.

- 70 % des émissions d'azote proviennent en Suisse de l'agriculture. Les engrais de synthèse sont responsables d'une grande partie; chaque année, il y a p. ex. 2500 à 3000 tonnes de nitrate d'ammonium qui sont épandues dans les champs. Environ 1 million de tonnes d'aliments fourragers importés aboutissent sous forme d'engrais de ferme dans les cycles ouverts.
- Toutes les tourbières, 84 % des bas-marais et 42 % des prairies et des pâturages secs sont menacés par des apports trop importants d'azote. 95 % des forêts suisses ont un niveau d'azote trop élevé.
- La production agricole est responsable en Suisse de 13 % des émissions à effet sur le climat. L'ensemble du système agroalimentaire est à l'origine de 43 à 57 % des gaz à effet de serre.
- Plus de 160 subventions nuisent à la biodiversité en Suisse. On y trouve trois groupes agricoles pour un volume d'environ 1,4 milliards de francs.
- 1 million de personnes en Suisse boivent de l'eau qui contient plus de chlorothalonil et de ses produits de décomposition que les valeurs limites actuelles. Et plus de 300 autres matières actives sont autorisées.

Que fait Bio Suisse?

Cela fait depuis longtemps que Bio Suisse a pris conscience de ces faits alarmants et qu'elle a agi. Nous renonçons aux pesticides et engrais chimiques de synthèse, limitons l'achat d'aliments fourragers, encourageons la biodiversité et déchargeons le climat. Mais le bio ne représente actuellement que 15 % de la production et 10 % de la consommation. L'approche «Davantage de bio de la ferme à l'assiette» est ainsi une bonne proposition de solution. La liste des commissions bio a davantage d'influence que le bulletin de vote. Nous travaillons avec toutes les personnes qui sont de bonne volonté pour trouver des solutions.

Bio Suisse a soutenu les demandes des initiatives de manière bienveillante, sans se prononcer pour ou contre. La Fédération s'est engagée au niveau politique pour un contre-projet.

On a attendu les résultats du processus politique. Maintenant qu'ils sont disponibles, l'Assemblée des délégués peut se prononcer pour une recommandation de vote.

Bio Suisse a pris une première fois position dans cette thématique des pesticides par la décision de l'AD du 11 novembre 2020 de recommander de voter oui à «L'initiative pour une Suisse libre de pesticides de synthèse», mais l'initiative pour l'eau potable aborde encore d'autres thèmes.

1.2. Résultats actuels du processus politique

1.2.1. Mesures politiques dans le contexte des initiatives

- La proposition du Conseil fédéral pour une politique agricole 2022+ a été suspendue par le Parlement. Il n'y aura pas de nouvelle politique agricole avant 2025 et même plutôt 2026. La politique agricole 2014-17 va donc dans un premier temps être poursuivie avec des modifications au niveau des ordonnances.
- Il n'y a expressément pas de contre-projet aux initiatives. Au lieu de cela, le Conseil des États propose une trajectoire de réduction pour les produits phytosanitaires et le surplus de nutriments. Au moment de la votation, il ne sera pas encore clair si les nouvelles règles et mesures en question pourront être efficaces. Le train d'ordonnances à ce sujet doit être envoyé en audition en avril 2021, et elle devrait être à peu près clôturée au moment de la votation.
- Le Plan d'action Produits phytosanitaires de la Confédération veut diminuer les risques de moitié par «une diminution et une restriction des utilisations» ainsi que par une «réduction des émissions».
- Les utilisations des produits phytosanitaires ayant un potentiel de risque particulier doivent être diminuées de 30 % d'ici 2027. Les émissions provoquées par les utilisations restantes doivent être diminuées de 25 % d'ici 2027. Ce plan d'action datant de 2017 contient au total 51 mesures. 21 d'entre elles ont été introduites jusqu'en septembre 2020, et 30 autres sont en élaboration.
- Plusieurs motions ont été déposées en plus. La recherche et la sélection pour des variétés robustes doivent être augmentées. Il faut aussi utiliser davantage d'engrais de ferme (lisier, fumier) à la place des engrais chimiques. Et l'eau potable doit être garantie par une meilleure protection des zones de captage de l'eau potable.

1.2.2. Résumé du processus politique

Bio Suisse considère que la réaction politique à la situation alarmante de la nature et de l'environnement est insuffisante. La politique agricole a été suspendue. Le Plan d'action Produits phytosanitaires a depuis 2017 commencé à mettre en œuvre seulement 20 mesures sur 51, il n'y a pas de contre-projet, et les autres mesures, en particulier l'initiative parlementaire Trajectoire de réduction Pesticides, ne sont pas encore sorties de leurs langages.

1.3. Contenu de l'initiative

L'initiative pour une eau potable propre veut modifier l'article 104 «Agriculture de la Constitution fédérale: «la sécurité de l'approvisionnement de la population» est complétée:

La Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement à la sécurité de l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires saines et en eau potable propre.

L'article sur les PER est précisé:

(La Confédération) complète le revenu paysan par des paiements directs aux fins de rémunérer équitablement les prestations fournies, à condition que l'exploitant apporte la preuve qu'il satisfait à des exigences de caractère écologique, qui comprennent la préservation de la biodiversité, une production sans pesticides et des effectifs d'animaux pouvant être nourris avec le fourrage produit dans l'exploitation.

Pas de paiements directs pour les exploitations,

qui administrent des antibiotiques à titre prophylactique aux animaux qu'elles détiennent ou dont le système de production requiert l'administration régulière d'antibiotiques.

Le délai transitoire est de huit ans.

1.4. Évaluation par le Comité

La discussion sur les différents éléments de l'initiative est publiée ici: <https://www.bio-suisse-themen.ch/initiative-eau-propre-contenus-et-discussion/?lang=fr>.

Le Comité a examiné ce projet avant tout du point de vue des productrices et producteurs bio. Il est bien conscient que des paysannes et paysans bio seront actifs aussi bien du côté pour que du côté contre. Il critique la focalisation sur les agriculteurs qui sont stigmatisés comme causes des problèmes alors que ni les consommateurs ni la filière de création de valeur ajouté ne sont appelés à prendre leurs responsabilités.

En cas de oui, le Comité part de l'hypothèse que la grande majorité des exploitations herbagères conventionnelles vont se reconvertir au bio et qu'un surapprovisionnement massif des marchés avec du lait et de la viande bio mettrait alors en danger la structure des prix actuellement équitable.

Le Comité est en outre certain que la clause du «fourrage produit dans l'exploitation» serait très limitante pour de nombreuses fermes. Et cela aussi bien sur le plan de la collaboration que du commerce régional. Une centaine de fermes bio qui se sont développées dans le domaine de la production avicole et porcine ne pourraient plus remplir les conditions PER.

En ayant clairement recommandé de voter oui à l'autre initiative (Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse), Bio Suisse tient compte des attentes des consommatrices et des consommateurs.

1.5. Informations supplémentaires à propos de la communication

Le Comité a adopté un concept de communication. Toutes les informations et tous les arguments se trouvent sur le site internet spécial <https://www.bio-suisse-themen.ch/?lang=fr>. Prière de l'utiliser intensivement!

2. Recommandation du Comité

Le Comité recommande à l'Assemblée des délégués de recommander de voter non à l'initiative «Pour une eau potable propre».

3. Questions soumises aux votes

Vote 1: «recommandation de vote» ou «pas de recommandation de vote»

Est-ce que Bio Suisse doit donner une recommandation de vote ou recommander de voter librement? En cas de majorité pour «doit donner une recommandation de vote», on votera ensuite pour le oui ou le non.

- Donner une recommandation de vote
- Ne pas donner de recommandation de vote

Vote 2 (si «Donner une recommandation de vote» a été décidé): Recommander de voter «oui» ou «non»

Quelle recommandation de vote Bio Suisse doit-elle donner pour l'initiative pour une eau potable propre?

- Voter oui
- Voter non (recommandation du Comité)
- Abstentions?

Assemblée des délégués du 14 avril 2021

2.3: Politique de distribution et des marques

y.c. modification des statuts

Annexe de l'envoi du 10.03.2021 (Version du 26.02.2021/BST)

L'essentiel en bref

L'opérationnalisation de la politique de distribution a été mise en route depuis 2019 avec l'ensemble de la Fédération et dans le cadre d'échanges avec le commerce. Le nouveau modèle, qui s'intitule maintenant «Politique pour les marques de Bio Suisse dans le commerce de détail», a été adoptée par le Comité le 23 février 2021. La mise en œuvre de la catégorie 2 de ce modèle nécessite de modifier les statuts de Bio Suisse parce qu'une nouvelle marque, «BIO SUISSE», doit être développée.

1. Contexte

Lors de l'Assemblée des délégués (AD) du 20 avril 2011, les délégué-e-s avaient adopté la Politique de distribution de Bio Suisse, d'après laquelle le Comité doit définir les exigences pour les entreprises de commerce de détail qui aimeraient distribuer des produits avec la marque de Bio Suisse, le Bourgeon. La condition de base pour octroyer une autorisation à une telle entreprise de commerce de détail est l'acceptation des principes, buts et valeurs de Bio Suisse.

Les changements dans le commerce de détail, avec entre autres choses l'entrée en lice de nouvelles organisations, ont bien montré ces dernières années que Bio Suisse doit définir plus précisément sa présence, l'utilisation de ses marques et son orientation stratégique pour l'avenir. La première étape a été un vaste processus qui a permis de développer au printemps 2019 un modèle à trois niveaux pour la politique de distribution qui avait reçu le 2 juillet le soutien d'un vote consultatif réunissant plus de 100 membres puis avait ensuite été promulgué par le Comité. Les discussions menées pendant l'hiver 2019/2020 avec le commerce ont cependant montré que ce modèle ne pouvait pas être appliqué tel quel car il était excessivement centré sur un beaucoup trop grand nombre d'articles Bourgeon qui devaient figurer à l'assortiment.

Le Comité a ensuite retravaillé avec le secrétariat et des conseillers externes pour développer un modèle réadapté. Ce travail avait pour but que toutes les organisations commerciales qui remplissent les conditions ancrées dans le modèle puissent travailler avec Bio Suisse et avec ses marques. Le nombre de produits nécessaires a été réduit et des paramètres supplémentaires ont été pris en compte parce qu'ils tiennent plus fortement compte du soutien pour l'agriculture biologique et pour l'assortiment des produits biologiques ainsi que de l'orientation durable de l'entreprise considérée dans sa globalité. Cela donne alors maintenant trois catégories et non plus trois niveaux:

2. Catégorie 1: Cette 1^{ère} catégorie est une convention qui définit que les matières premières biologiques suisses doivent toutes être seulement des produits de Bio Suisse. Aucune marque de Bio Suisse n'est et ne peut être utilisée.
3. Catégorie 2: Cette 2^{ème} catégorie se concentre sur l'utilisation de matières premières Bio Suisse et cela peut être communiqué avec le nouveau logo «BIO SUISSE».
4. Catégorie 3: Cette 3^{ème} catégorie travaille en respectant intégralement le Cahier des charges de Bio Suisse et communique cela avec le «Bourgeon».

De nouvelles discussions avec le commerce de détail en Suisse ont montré que ce nouveau modèle a beaucoup gagné en attractivité – et cela pour les trois catégories. Le Comité a accepté ce modèle à l'unanimité lors de sa séance du 23 février 2021. Ce modèle s'appelle donc maintenant «Politique pour les marques de Bio Suisse dans le commerce de détail». Vu qu'il y a énormément de modèles et de formules dans le commerce de détail, cela doit permettre à toutes les variantes de trouver de possibilités de collaboration.

Le nouveau modèle, y.c. le projet du nouveau logo «BIOSUISSE» pour la catégorie 2, seront présentés lors de la CPrés et de l'AD.

Vu que les statuts de Bio Suisse ne prévoient actuellement pas que l'on travaille avec plusieurs marques mais qu'on se focalise sur la marque collective «Bourgeon», le Comité propose de modifier les statuts en fonction de cette nouvelle donne: Il s'agit simplement de mentionner que d'autres marques Bio Suisse peuvent être gérées, développées et protégées.

2. Proposition du Comité

Le Comité propose de modifier comme suit les statuts de Bio Suisse (Modifications soulignées / biffées):

I Principes

Art. 2 But et tâches

¹ Bio Suisse a pour but de développer l'agriculture biologique (écologique), c'est-à-dire une méthode de production agricole respectant l'environnement, les animaux et les hommes. Elle cherche à développer en priorité l'offre et la demande des produits de l'agriculture biologique suisse.

² Bio Suisse respecte les principes et les traditions de l'agriculture biologique et s'engage sur le plan national et international pour les intérêts de réaliser des événements. Elle collabore si possible avec les organismes spécialisés correspondants. Bio Suisse peut dans ce but devenir membre d'autres organisations ayant un but identique ou complémentaire. Bio Suisse est l'organisation faitière des organisations suisses d'agriculture biologique.

³ Bio Suisse rédige un Cahier des charges pour la production, la transformation la distribution, le commerce, la commercialisation et l'importation des produits Bourgeon, elle en contrôle le respect et se préoccupe de l'assurance-qualité des produits Bourgeon. Le Cahier des charges est contraignant pour les membres individuels (producteurs) et pour les preneurs de licences.

⁴ Bio Suisse gère, développe et protège sa marque collective (Bourgeon) ainsi que d'autres marques Bio Suisse et elle contrôle que les membres, les producteurs, les preneurs de licences et les utilisateurs de la marque l'utilisent correctement.

⁵ Bio Suisse soutient la commercialisation des produits Bourgeon. Elle peut lier l'affiliation des membres individuels à des conditions pour la commercialisation.

⁶ Bio Suisse acquiert des informations commerciales, les met à disposition des producteurs et des preneurs de licences et soutient ces derniers dans les différents secteurs du marché.

⁷ Bio Suisse peut créer des sociétés affiliées et participer à des entreprises qui servent les objectifs de l'association. Elles doivent être approuvées par l'Assemblée des délégués.

⁸ Bio Suisse a en plus les tâches suivantes:

- a) représenter les intérêts de l'agriculture biologique auprès des autorités, des transformateurs, du commerce et des consommateurs;
- b) informer le public sur les intérêts de la production biologique, et en priorité de l'agriculture biologique;
- c) développer la notoriété du Bourgeon ainsi que d'autres marques Bio Suisse auprès des consommateurs;
- d) réaliser des événements qui favorisent la formation professionnelle continue, la communication des connaissances techniques et le contact entre les membres.

3. Explications

Le comité est convaincu d'avoir, avec la nouvelle «Politique pour les marques de Bio Suisse dans le commerce de détail», réussi à mettre sur pied un modèle attractif pour les partenaires du commerce de détail alors même

qu'ils sont bien souvent très différents les uns des autres. Cela pose ainsi la base à long terme pour la gestion du commerce de détail et pour la réussite de la poursuite du développement de Bio Suisse.

4. Question soumise au vote

Modification des statuts (majorité des deux tiers nécessaire)

- Qui accepte la proposition du Comité pour la modification des statuts?
- Opposition: Qui refuse la proposition de modification des statuts?
- Abstentions?

Assemblée des délégués du 14 avril 2021

2.4: Intégration des preneurs de licences

y.c. modification des statuts

Annexe de l'envoi du 10.03.2021 (Version du 26.02.2021/BST)

L'essentiel en bref

L'Assemblée des délégués de Bio Suisse a adopté en automne 2017 les objectifs d'Avanti 2025. On trouve dans le champ d'action 8: «Nous intégrons tous les groupes d'intérêts importants dans notre système fédératif; Les preneurs de licences de la transformation et du commerce sont intégrés dans la Fédération.»

Le Comité et la Direction proposent à l'AD de fonder pour les preneurs de licences une nouvelle Organisation des preneurs de licences de Bio Suisse. Cette organisation doit être accueillie comme nouvelle organisation membre (OM) de Bio Suisse pendant une phase pilote de 3 ans avec un quota fixe de 2 voix à l'AD. L'adoption définitive de ce projet doit être décidée lors de l'AD du printemps.

23. Contexte

Un des buts d'Avanti 2025 est d'intégrer dans la Fédération les preneurs de licences de la transformation et du commerce. Ce but est une reconnaissance de l'importance du commerce, de la transformation et de la distribution pour la réussite du développement passé et actuel de Bio Suisse et du Bourgeon. Pour que ce développement se poursuive à l'avenir avec succès, il est important d'intégrer dans la Fédération – comme cela est souhaité dans la Stratégie «Avanti 2025» – ces acteurs centraux de la filière de création de valeur. Une enquête menée par le FiBL en février 2021 auprès de tous les preneurs de licences de Bio Suisse a montré que cette étape serait très bienvenue pour une grande partie des preneurs de licences.

Au cours de discussions en ligne avec les OM de Bio Suisse, il s'est révélé que la voie la plus judicieuse pour cette intégration est la création d'une nouvelle «Organisation membre des preneurs de licences». Les autres voies explorées, comme p. ex. la création d'un nouveau groupe spécialisé, l'intégration des preneurs de licences dans des groupes spécialisés existants ou même leur intégration dans le Comité ont été clairement rejetées par les représentant-e-s des OM et les membres des instances de Bio Suisse. Pour que les près de 1'000 preneurs de licences n'obtiennent pas trop de poids dans une fédération d'env. 7'800 producteurs-trices bio, cette nouvelle organisation membre doit avoir un quota fixe de 2 voix de délégué-e-s à l'AD, et cela indépendamment de la future évolution du nombre de preneurs de licences. Cela permet de confirmer clairement que Bio Suisse continue d'être l'Organisation des productrices et producteurs bio et ne se transforme pas en interprofession par exemple. Les deux voix à l'AD seront ancrées dans les statuts.

Le Comité et la Direction de Bio Suisse proposent donc aux délégué-e-s de tester cette intégration des preneurs de licences pendant une phase pilote entre le printemps 2021 et l'automne 2023, et de ne prendre que lors de l'AD de l'automne 2023 la décision définitive sur l'intégration des preneurs de licences. Après une décision correspondante de l'AD d'avril 2021, la nouvelle Organisation membre des preneurs de licences sera constituée et activée en été 2021, puis elle aura jusqu'en automne 2023 les mêmes droits et devoirs que toutes les autres organisations membres. C'est lors de l'AD de l'automne 2023 que les délégué-e-s voteront sur l'intégration définitive et décideront quelle variante doit être choisie (retour à la situation d'avant 2021 ou intégration définitive à partir du 01.01.2024).

En cas de décision positive, la procédure suivante est prévue:

- Bio Suisse donnera aux preneurs de licences le mandat de créer une nouvelle Organisation membre des preneurs de licences. Tous les preneurs de licences recevront l'information et pourront devenir membres de cette organisation.

- Cette organisation sera la 33^{ème} organisation membre de Bio Suisse et elle aura un quota fixe de 2 voix de délégué-e-s.
- Les membres de cette organisation éliront un comité, une présidence et 2 délégué-e-s.
- L'Organisation des preneurs de licences a immédiatement et jusqu'à fin 2023 les mêmes droits et devoirs que toutes les autres organisations membres de Bio Suisse.
- La phase pilote sera évaluée pendant l'été 2023, et en automne 2023, l'AD de Bio Suisse prendra une décision sur l'intégration définitive de cette organisation membre dans la Fédération Bio Suisse à partir du 01.01.2024.

24. Proposition du Comité

Le Comité recommande donc d'intégrer à la Fédération en tant que nouvelle organisation membre une nouvelle Organisation des preneurs de licences de Bio Suisse, et cela pendant une phase pilote entre le printemps 2021 et l'automne 2023. Cette organisation aura un quota fixe de 2 voix de délégué-e-s à l'AD, et cela indépendamment de l'actuel ou futur nombre de ses membres.

Cette phase pilote nécessite lors de l'AD du printemps 2021 une modification des statuts ratifiée à la majorité des deux tiers. La confirmation en automne 2023 nécessitera une nouvelle modification des statuts ratifiée à la majorité des deux tiers. L'introduction d'une disposition transitoire dans les statuts (voir ci-dessous) garantit que le vote se déroulera avant fin 2023 et que c'est à ce moment-là qu'il sera décidé si la nouvelle organisation est définitivement acceptée ou pas.

Le Comité propose de modifier comme suit les statuts de Bio Suisse pour le 01.05.2021 (Modifications soulignées / biffées):

II Membres

Art. 4 Membres collectifs (organisations membres)

¹ Peut être membre collectif, c.-à-d. organisation membre de Bio Suisse, toute organisation régionale, cantonale, supracantonale ou nationale de producteurs, possédant la personnalité juridique et dont les membres respectent le Cahier des charges de Bio Suisse ou l'Ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique. Les membres collectifs peuvent aussi avoir des membres non producteurs.

² Les membres fondateurs Biofarm, Prokana, Bioterra Demeter et le FiBL ainsi que les organisations qui ont obtenu leur affiliation avant le 1.1.2004 sont membres collectifs de Bio Suisse. De nouveaux membres collectifs peuvent être admis selon l'art. 7.

³ Les sociétés anonymes qui ne dévoilent pas leurs listes d'actionnaires à Bio Suisse ne peuvent pas être des membres collectifs. Les organisations de preneurs de licences Bourgeon et les organisations qui ne représentent que des branches de production ne peuvent pas devenir des membres collectifs, mais elles peuvent s'affilier comme membres associés.

⁴ Des organisations de preneurs de licences Bourgeon peuvent être intégrées sous forme d'un membre collectif si elles se regroupent pour cela en une organisation membre.

IV Élection des délégués

Art. 16 Nombre de délégués

¹ Les 100 sièges de l'Assemblée de délégués de Bio Suisse sont répartis de la manière suivante entre les membres collectifs (organisations membres): chaque membre collectif obtient un siège, puis le reste des sièges est réparti proportionnellement au nombre d'affiliations prioritaires.

² Deux sièges supplémentaires sont à disposition de l'organisation membre des preneurs de licences Bourgeon pour les années 2021 à 2023 (art. 4 al. 4). Elle élit ses deux délégués selon ses propres dispositions.

VIII Dispositions transitoires

Art. 45 Adaptation de l'organisation aux modifications des statuts

¹ Le Comité est chargé de transposer les modifications des statuts à l'organisation et à la structure de Bio Suisse dans un délai d'une année à partir de leur acceptation. L'Assemblée des délégués décide en 2023 si l'organisation membre des preneurs de licences Bourgeon selon l'art. 16 al. 2 continue d'avoir des sièges à l'Assemblée des délégués.

25. Question soumise au vote

Modification des statuts (majorité des deux tiers nécessaire)

- Qui accepte la proposition du Comité pour la modification des statuts?
- Opposition: Qui refuse la proposition de modification des statuts?
- Abstentions?

Assemblée des délégués du 14 avril 2021

2.5: Modifications des statuts: AD écrite ou en ligne, modification Commission du Savoir, procédure d'élection en cas d'égalité des voix

Annexe de l'envoi préparatoire du 10.03.2021 (version du 24.02.2021/BST)

L'essentiel en bref

Le Comité souhaite profiter de la modification des statuts pour effectuer les modifications nécessaires suivantes:

- a. Adaptation AD écrite ou en ligne
- b. Adaptation procédure d'élection en cas d'égalité des voix
- c. Adaptation en raison du rôle modifié de la Commission du Savoir

1. Contexte

Les modifications suivantes sont demandées:

- a. Adaptation AD écrite ou en ligne: Dans des situations extraordinaires, les Assemblées des délégués doivent aussi pouvoir être organisées par écrit ou en ligne sur décision du Comité. Cette adaptation est rendue nécessaire suite aux expériences faites à cause du coronavirus: Actuellement, une AD écrite ou en ligne n'est possible qu'en raison de la «situation exceptionnelle» selon la Loi sur les épidémies. Avec cette adaptation, le comité souhaite être préparé pour toute future situation extraordinaire.
- b. Adaptation de la procédure d'élection en cas d'égalité des voix: L'avocat de notre Fédération nous conseille, sur la base de son expérience dans d'autres fédérations, de répéter une élection en cas d'égalité des voix. La répétition d'un tour de scrutin peut permettre de clarifier la situation.
- c. Adaptation en raison du rôle modifié de la Commission du savoir: Le rôle de la Commission du savoir a été modifié à l'automne 2020 sur demande de la Commission du savoir et du Comité. Il s'agit des modifications suivantes:
 - o Les questions touchant à la formation ne sont plus traitées par la Commission du savoir mais par la Commission de la formation;
 - o Le thème de la transformation (et l'intégration des preneurs de licences) doit être résolu d'une autre manière dans le cadre de l'intégration des preneurs de licences (cf. point 2.4 de l'ordre du jour);
 - o La Commission du savoir doit travailler en étroite collaboration avec le nouveau département «Projets stratégiques & recherche» (PS&R). En ce sens, le responsable PS&R remplacera le Directeur à la CS.
 - o Suite à cette réorientation, des nouveaux membres ont été recherchés pour la CS, leur élection devrait être confirmée par l'AD d'aujourd'hui (cf. point 3.1 de l'ordre du jour).

La description des fonctions des instances et le diagramme des fonctions dans le Règlement de fonctionnement du Comité ont été adaptés lors de ses séances 04.11.2020 et 26.01.2021. Il faut maintenant encore adapter les statuts.

2. Motion du Comité

Pour les modifications a et b:

- a. Adaptation AD écrite ou en ligne et
- b. Adaptation procédure d'élection en cas d'égalité des voix

Le Comité demande de modifier les statuts de Bio Suisse avec entrée en vigueur au 01.05.2021 de la manière suivante (modifications biffées / soulignées):

V Organisation

Art. 20 Convocation de l'Assemblée des délégués

¹ Il y a en règle générale deux Assemblées des délégués ordinaires par année, une au printemps et une en automne. En cas de situation extraordinaires et sur décision du Comité, les Assemblées peuvent aussi être organisées sous forme écrite ou par voie numérique. Elles sont convoquées par le Comité. Des Assemblées des délégués extraordinaires peuvent être convoquées sur décision du Comité, de la Commission de gestion ou suite à la demande d'au moins 20 délégués. Une telle demande doit être faite par écrit, mentionner et motiver le thème à débattre et porter une signature manuscrite.

² Les modifications du Cahier des charges ne peuvent être adoptées que lors de l'Assemblée des délégués du premier semestre. Si des situations exceptionnelles l'exigent, le Comité peut également mettre des motions concernant des modifications du Cahier des charges à l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués du deuxième semestre et il peut aussi les faire adopter par voie écrite ou numérique.

Art. 22 Votes et élections

1 L'Assemblée des délégués atteint son quorum décisionnel lorsqu'elle a été convoquée conformément aux dispositions statutaires et qu'au moins la moitié des délégués ~~ont été présents dans la salle~~ participent. Chaque délégué présent dispose d'une seule voix. Le vote par représentation n'est pas possible.

2 Les membres du Comité n'ont pas le droit de voter à l'Assemblée des délégués. Exception: en cas d'égalité des voix de l'Assemblée à deux reprises, c'est le ou la Président(e) qui départage le vote.

3 L'Assemblée des délégués prend ses décisions par vote à main levée, à la majorité simple des voix exprimées. Les élections sont validées au premier tour par la majorité absolue et au deuxième tour par la majorité simple; en cas d'égalité de voix, l'élection est répétée. Les abstentions et les voix non valables ne sont pas comptées. Les votes et les élections doivent faire l'objet d'un procès-verbal.

Pour la modification c:

c. Adaptation en raison du rôle modifié de la Commission du Savoir

Le Comité demande de modifier les statuts de Bio Suisse avec entrée en vigueur au 01.05.2021 de la manière suivante (modifications biffées / soulignées):

Art. 30 Commission du savoir: Tâches et responsabilité

¹ La Commission du savoir conseille le Comité au sujet du développement ~~de la stratégie de la formation et~~ des axes de recherche. Elle incite au transfert des connaissances entre les entreprises agricoles et entre la recherche scientifique et la pratique. Elle encourage l'innovation dans l'agriculture biologique et la transformation biologique.

² La Commission du savoir est majoritairement constituée de producteurs Bourgeon. Les domaines suivants devraient si possible y être représentés: production, ~~transformation,~~ recherche appliquée, ~~formation professionnelle~~ et vulgarisation bio / formation continue.

3. Question soumise au vote

Modification des statuts (majorité des deux tiers)

- Qui accepte la motion du Comité sur la modification des statuts?
- Opposition: Qui refuse la modification des statuts?
- Abstentions?

Assemblée des délégués du 14 avril 2021

2.6: Retransmission en direct des futures Assemblées des délégués

Annexe de l'envoi préparatoire du 10.03.2021 (version du 24.02.2021/SOL)

L'essentiel en bref

À partir de l'automne 2021, l'Assemblée des délégués pourrait être retransmise en direct à l'attention des personnes intéressées.

1. Contexte

L'Assemblée des délégués de Bio Suisse est déjà publique aujourd'hui. Outre les délégués élus avec droit de vote, toutes les personnes intéressées peuvent assister à l'assemblée. Ce sont particulièrement les médias et les membres d'instances de Bio Suisse, mais aussi de services, qui ont des contacts partenariaux avec nous, qui font usage de ce droit.

Il arrive régulièrement que des personnes souhaiteraient participer à l'Assemblée des délégués mais ne peuvent pas être sur place à l'heure prévue ou parce qu'il ne vaut pas la peine de faire le voyage pour un seul sujet. L'idée est d'offrir la possibilité de suivre le déroulement de l'Assemblée des délégués indépendamment du lieu où on se trouve, selon le besoin aussi uniquement pour certains thèmes précis. À cet effet, il est prévu d'organiser à partir de l'Assemblée des délégués de l'automne 2021 une retransmission en direct de toutes les assemblées à venir. L'accès simplifié à l'Assemblée doit accroître la transparence et rendre le processus démocratique de prise de décision visible pour tous. La retransmission ne se ferait qu'en direct et donc seulement une fois. L'enregistrement ne serait pas mis à disposition par la suite. La retransmission serait faite en allemand et en français.

Du point de vue de la Direction et du Comité de Bio Suisse, le moment est particulièrement adapté pour rendre l'Assemblée accessible à plus de gens, étant donné qu'une petite cérémonie aura lieu en l'honneur des 40 ans d'existence de Bio Suisse à l'AD de cet automne. Une occasion idéale de rendre l'évènement accessible à toutes les productrices et producteurs bio ainsi qu'à toute autre personne intéressée.

Le Comité souhaite que ce soit l'Assemblée des délégués elle-même qui prenne la décision d'autoriser de telles retransmissions en direct des Assemblées des délégués à venir.

2. Proposition du Comité

Le Comité demande que toutes les Assemblées des délégués soient retransmises en direct et en ligne à partir de l'Assemblée des délégués de l'automne 2021.

3. Question soumise au vote

- Qui accepte la proposition du Comité que toutes les AD soient retransmises en direct et en ligne à partir de de l'automne 2021?
- Opposition: Qui refuse cette proposition de retransmission en direct?
- Abstentions?

Assemblée des délégués du 14 avril 2021

3.1: Confirmation des élections des CS, CM et CO

Annexe de l'envoi préparatoire du 10.03.2021 (version du 22.02.2021/divers)

L'essentiel en bref

Les trois commissions spécialisées – la Commission de la qualité (CO), la Commission du savoir (CS) et la Commission du marché (CM) – ont été élues par le Comité pour un nouveau mandat de quatre ans. La confirmation de ces élections doit être faite par l'Assemblée des délégués du printemps 2021.

1. Contexte

Le mandat des commissions spécialisées élues en 2017 se termine en avril 2021. Le Comité a donc élu les représentants des commissions spécialisées pour un nouveau mandat allant d'avril 2021 à avril 2025. Cette élection doit être confirmée par l'Assemblée des délégués.

Il y a plusieurs changements de personnes au sein des commissions. La Commission de la qualité avait, en outre, été élargie en 2019 pour avoir une meilleure représentation et des décisions reposant sur une assise plus large.

On peut directement voir dans les tableaux sous la proposition du Comité les personnes qui ont quitté les commissions depuis la dernière élection et celle qui ont été nouvellement élues: les personnes dont les noms sont biffés sont parties, les personnes dont les noms sont soulignés ont été nouvellement élues.

2. Motion du Comité

Le Comité recommande de confirmer l'élection des trois Commissions spécialisées dans les compositions suivantes:

Commission du savoir (WG)

Membre	Représente	Activités / Relations d'intérêts
Wendel Odermatt 6386 Wolfenschiessen NW	Comité Bio Suisse, dicastère Savoir	Producteur Bourgeon
Damien Bettex 1537 Champtauroz VD	Recherche, Production	Producteur Bourgeon; Contrôleur de bio-Inspecta
Kaspar Herrmann 3043 Möriswil BE	Production, Formation	Producteur Bourgeon; Centre de formation pour la forêt Lyss HES (enseignant)
Niklaus Messerli 3052 Zollikofen BE	Formation, formation continue, Groupe d'experts formation BS	Inforama ct. Berne; Bärner Bio Bure (comité); Association des conseillers bio ACB (comité)
Irene Mühlebach 9102 Herisau AR	Vulgarisation, production	Productrice Bourgeon; Service de l'agriculture AR; ACB; Bio-Ring Appenzellerland (comité)
Clemens Rüttimann 8102 Oberengstringen ZH	Transformation	Thurella AG et Biotta AG (directeur)
Marcel Schär 4954 Wyssachen BE	Transformation	Biomilk AG (directeur)
Christoph Schmid 1763 Granges Paccot FR	Production, formateur, formation	Producteur Bourgeon; Institut agricole du canton de Fribourg (enseignant école professionnelle)
Kurt Sigrist 6063 Stalden OW	Production, formateur, Groupe d'experts formation BS	Producteur Bourgeon; OrTra Agrialiform (comité)
Daniel Bärtschi 4052 Basel	Secrétariat de Bio-Suisse	Bio-Suisse, Directeur (sans droit de vote)

<u>Josef Bircher</u> 6102 Malters (LU)	<u>Comité Bio Suisse, dicastère</u> <u>Projets stratégiques & recherche</u>	<u>Producteur Bourgeon, Forum national de la</u> <u>recherche biologique</u>
Stefan Jegge 5082 Kaisten (AG)	Production, formateur, recherche	Producteur Bourgeon; BBK Union des paysans AG
Martin Roth 7302 Landquart (GR)	Vulgarisation, formation	Plantahof ct. des Grisons (conseiller et enseignant agriculture bio), Association des conseillers bio (comité)
Irene Mühlemann 9102 Herisau (AR)	Vulgarisation	Responsable vulgarisation bio ct. AR, Productrice Bourgeon
<u>Valérie Piccand</u> 2722 Les Reussilles (BE)	<u>Production, Suisse romande</u>	<u>Productrice Bourgeon, ing. agronome, pendant</u> <u>9 ans collaboratrice scientifique à la HAFL et</u> <u>chez Swissgenetics</u>
<u>Braida Dür</u> 2108 Couvet (NE)	<u>Production</u>	<u>Productrice Bourgeon, ing. agronome,</u> <u>expérience dee collaboratrice scientifique à la</u> <u>HAFL et conseillère à l'Inforama</u>
Roland Heuberger 9515 Hosenruck (TG)	Production	Agronome EPF, production laitière et grandes cultures, promotion de la biodiversité, activité accessoire dans coopérative de crédits agricoles et d'aide aux entreprises
<u>Milada Quarella</u> 6500 Bellinzona (TI)	<u>Production, Tessin</u>	<u>Agronome EPF, propre ferme axée sur la vente</u> <u>directe, a été 10 ans présidente de Bio Ticino</u>
<u>Thomas Alföldli</u> 4000 Bâle (BS)	<u>Recherche du FiBL / transfert</u> <u>de connaissances</u>	<u>Agronome EPF et agriculteur, depuis 1991 actif</u> <u>au FiBL dans plusieurs domaines</u> <u>(sol/fertilisation, essai DOK, coordination de la</u> <u>recherche, transfert de connaissances)</u>
<u>Mareike Jäger</u> 8494 Bauma (ZH)	<u>ZHAW</u> <u>Recherche / apprentissage</u>	<u>Agricultrice, agronome, chargée de cours à la</u> <u>ZHAW pour le domaine de recherche</u> <u>agriculture biologique, auparavant responsable</u> <u>thème agriculture biologique chez Agridea</u>
<u>Thomas Pliska</u> 4052 Bâle (BS)	<u>Secrétariat de Bio Suisse</u>	<u>Secrétariat: responsable Projets stratégiques &</u> <u>recherche (sans droit de vote)</u>
Urs Guyer 4052 Bâle (BS)	Secrétariat de Bio Suisse	Secrétariat: responsable formation, coordination de la recherche, (sans droit de vote), Forum national de la recherche bio

Commission du marché (CM)

Membre	Représente	Activités / Relations d'intérêts
<u>Urs Flammer</u> 9524 Zuzwil SG	<u>Groupe spécialisé Lait</u>	<u>Producteur Bourgeon</u>
<u>Peter Lüscher</u> 5043 Holziken AG	<u>Groupe spécialisé Œuf</u>	<u>Producteur Bourgeon</u>
<u>Bina Thürkauf</u> 4125 Riehen BS	<u>Groupe spécialisé Plantes</u> <u>ornementales</u>	<u>Productrice Bourgeon</u>
<u>Vacant</u>	<u>Groupe spécialisé Œufs</u>	
<u>Vacant</u>	<u>Groupe spécialisé Plantes</u> <u>ornementale</u>	
Milo Stoecklin 2857 Séprais JU	Comité Bio Suisse, dicastère Marché	Producteur Bourgeon; Fondation Rurale Interjurassienne (Conseiller bio)
Cäsar Bürgi	Groupe spécialisé Viande	Producteur Bourgeon

4718 Holderbank SO		
<u>Thomi Herwig</u> <u>2805 Soyhières</u>	<u>Groupe spécialisé Lait</u>	<u>Producteur Bourgone</u>
Reto Müller 1912 Leytron VS	Groupe spécialisé Vin	Producteur Bourgeon et Demeter
Hans Oppikofer 9314 Steinebrunn TG	Groupe spécialisé Fruits	Producteur Bourgeon
Dieter Scheibler 4665 Oftringen	Groupe spécialisé Légumes	Producteur Bourgeon
Lukas Studer 4536 Attiswil BE	Groupe spécialisé Plantes aromatiques	Producteur Bourgeon
Ruedi Vögele 8213 Neunkirch SH	Groupe spécialisé Grandes cultures	Producteur Bourgeon; Co-président de Bio Zürich und Schaffhausen
Nicole Kleinschmidt 4052 Bâle	Secrétariat de Bio Suisse	Bio Suisse, responsable product management (sans droit de vote)
Jürg Schenkel 4052 Bâle	Secrétariat de Bio Suisse	Bio Suisse, responsable Marketing (sans droit de vote)

Commission de la qualité (CQ)

Membre	Représente	Activités / Relations d'intérêts
Christian Butscher 4410 Liestal	Comité de Bio Suisse, dicastère Qualité	Demeter (directeur)
Regula Bickel 8004 Zurich	Commission de labellisation transformation et commerce CLTG	Institut de recherche de l'agriculture biologique FiBL, (responsable denrées alimentaires)
Paolo Van den Berge 6648 Minusio	Commission de labellisation des importations CLI	Institut de recherche de l'agriculture biologique FiBL, (conseiller pour la collaboration internationale)
Hans Ramseier 4052 Bâle	Secrétariat de Bio Suisse	Bio Suisse, responsable Assurance et développement de la qualité (sans droit de vote)
Claudio Gregori <u>7482 Bergün (GR)</u>	<u>Comité de Bio Suisse, dicastère Qualité</u>	<u>Contrôleur</u>
<u>Monika Rytz</u> <u>4305 Olsberg (AG)</u>	<u>Comité de Bio Suisse, rempl. dicastère Qualité</u>	<u>Productrice Bourgeon</u>
Bernhard Koch 5625 Kallern	Représentant de la production	Producteur Bourgeon; Agrofutura AG (membre de la direction et responsable de projets)
Loredana Sorg <u>8302 Bassersdorf (ZH)</u>	<u>Commission de labellisation des importations CLI</u>	<u>Biovision</u>
Nike Böger <u>8400 Winterthur (ZH)</u>	<u>Commission de labellisation des importations CLI</u>	<u>Ing. agronome</u>
Bettina Holenstein <u>4600 Olten (SO)</u>	<u>Commission de labellisation transformation et commerce CLTC MKV</u>	<u>Co-directrice Demeter Suisse</u>
Jane Muncke <u>8045 Zurich (ZH)</u>	<u>Commission de labellisation transformation et commerce CLTC</u>	<u>Directrice Food Packaging Forum Foundation</u>
Simon Jöhr <u>4914 Roggwil (BE)</u>	<u>Commission de labellisation agricole CLA</u>	<u>Conseiller bio et enseignant bio</u>
Thomas Wiedmer 3325 Hettiswil	Commission de labellisation agricole CLA	Producteur Bourgeon

Jürg Schenkel 4052 Bâle (BS)	Secrétariat de Bio Suisse	Bio Suisse, responsable Marketing (sans droit de vote)
Dieter Peltzer 4052 Bâle (BS)	Secrétariat de Bio Suisse	Bio Suisse, responsable Assurance et développement qualité (sans droit de vote)

3. Question soumise au vote

- Qui confirme l'élection des trois Commissions spécialisées pour le mandat de 2021 à avril 2025 selon la motion du Comité?
- Opposition: Qui refuse l'élection, c.-à-d. que le Comité doit soumettre une nouvelle proposition?